Quatre-vingt-sixième année. — N° 232. Le Numéro : 15 francs. Lundi 4 et Mardi 5 Octobre 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION. QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

Arrêté portant attribution d'appellation (commissariat général de France en Indochine) (p. 9315).

Ministère de la justice.

Décret du 29 septembre 1954 admettant un conseiller d'Etat à faire valoir ses droits à une pension de retraite (p. 9315).

Arrêtés portant nominations (administration pénitentiaire) (p. 9315).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 9315).

Décrets des 25 septembre et 2 octobre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9315).

Décret du 1er octobre 1954 portant nomination au commandement par intérim de la zone de défense aérienne n° 901 d'un officier supérieur de l'armée de l'air (p. 9321).

Décrets du 2 octobre 1954 portant promotions, nominations, affectations et mise en congé d'officiers généraux (armées de terre, de mer et de l'air) (active) (p. 9321).

Arrêté portant homologation de grades d'assimilation au titre des déportés et internés de la Résistance (p. 9324).

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (division Saint-Cyr) (additif) (p. 9326).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Décret n° 54-984 du 30 septembre 1954 portant réduction provisoire du droit de douane d'importation applicable aux oranges (p. 9326).

(1 f.)

Arrêté du 29 septembre 1954 portant ouverture de crédits spéciaux (p. 9326).

Arrêté du 2 octobre 1954 portant délégation de signature (p. 9326).

Arrêté relatif à la betterave sucrière, au sucre et aux alcools de betteraves et de mélasse (rectificatif) (p. 9326).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 2 octobre 1954 portant nomination de recteurs d'académie (p. 9327).

Arrêté portant admission à la retraite (architecture) (p. 9327).

Ministère des travaux publics, du logement et de la reconstruction.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décision du 27 septembre 1954 approuvant une décision de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes (p. 9327).

LOGEMENT ET RECONSTRUCTION

Arrêté du 6 août 1954 portant affectation de terrains domaniaux sis à Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise) au ministère du logement et de la reconstruction et au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 9327).

Arrêté du 27 septembre 1954 portant affectation provisoire au ministère des travaux publics, du logement et de la reconstruction (logement et reconstruction) d'un bâtiment de la caserne Beaupuy, à Limoges (Haute-Vienne) (p. 9327).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés du 27 septembre 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 9327).

Arrêté portant nominations et titularisations (télécommunications) (p. 9328).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 14 avril 1954 portant déchéance d'une concession de mines (p. 9328).

Arrêté portant nomination d'un membre titulaire du comité technique consultatif d'importation du cacao et du chocolat (p. 9328).

Arrêté portant nomination d'un membre titulaire du comité technique consultatif d'importation de la confiserie de sucre (p. 9328).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 28 septembre 1954 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9328).

Arrêté du 1er octobre 1954 relatif à la commercialisation des vendanges en Champagne (p. 9328).

Arrêté portant nomination des membres du comité interprofessionnel de la pomme de terre (p. 9328).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 2 octobre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9329).

Arrêté portant modification des modalités du concours d'entrée à l'école nationale de la France d'outre-mer, concours B (rectificatif) (p. 9329).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 27 septembre 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9329).

Arrêté du 23 septembre 1954 fixant la date des opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires de l'office national (p. 9329).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nomination (directions départementales de la santé) (p. 9330).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Proclamation d'un député. — Convocation de la conférence des présidents (p. 9330).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de la conférence des présidents (p. 9330).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 9330).

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis aux importateurs et aux exportateurs de produits de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (p. 9331).

Avis relatif au tirage de la trente-huitième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 9331).

Résultats du tirage de la tranche spéciale du prix de l'Arc de Triomphe de la loterie nationale 1954 (p. 9331).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 9331).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs et aux exportateurs de produits de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (p. 9331).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne (p. 9331).

Avis de concours sur titres pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices de la Guadeloupe autres que les établissements placés sous le régime de la loi du 21 décembre 1941 (p. 9331).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aux hospices de Dunkerque (Nord) (p. 9331).

Situation de l'institut d'émission des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (août 1954) (p. 9335).

Annonces (p. 9336).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 22 (*pour l'édition complète*).

Statistiques et études économiques. — Mouvement de la population de la France au cours du deuxième semestre 1954 (pp. 325 à 331).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 27 septembre au 3 octobre 1954.

ASSEMBLEE NATIONALE

SESSION DE 1954

Feuille 2.

Organisation de l'enseignement du premier degré postscolaire agricole et ménager agricole. — Proposition de loi de M. Rincent (*suite*)..... p. 25

Lutte contre la fièvre aphteuse. — Création d'un fonds européen de lutte. — Proposition de résolution de M. Delxonné ..... p. 26

Réforme fiscale. — Avis..... p. 27

Réglementation de l'exercice de la profession d'ingénieur conseil. — Proposition de loi de M. Robert Bichet..... p. 30

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 32

Planteurs de tabac. — Attribution d'une prime spéciale pour la campagne 1953-1954. — Proposition de résolution de M. Thamier ..... p. 32

Secours à Madagascar à la suite des cyclones du 14 janvier 1954. — Proposition de résolution de M. Ranaivo..... p. 32

Réforme du statut des entreprises. — Proposition de loi de M. Michel Bernard..... p. 32

Journaux scolaires. — Bénéfice du tarif préférentiel des périodiques. — Proposition de loi de M. Trémouilhe..... p. 35

Célébration du centenaire de la naissance de Noël Ballay, fondateur du territoire de la Guinée. — Rapport par M. Raingeard ..... p. 35

Biens sinistrés par faits de guerre, non reconstruits à la date du décès. — Exonération des droits de succession. — Proposition de loi de M. Jean Crouzier..... p. 36

Personnel des corps de sapeurs-pompiers. — Ouverture du droit à pension. — Proposition de loi de M. Villard... p. 36

Union nationale des « Castors ». — Reconnaissance d'utilité publique. — Proposition de loi de M. Penoy..... p. 37

Réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole. — Rapport par M. Boscary-Monsservin ..... p. 37

Transfert à Paris de l'Assemblée de l'Union française. — Proposition de résolution de M. Conombo..... p. 37

Stations classées. — Modalités de répartition de la taxe locale additionnelle. — Proposition de loi de M. Alfred Coste-Floret ..... p. 38

Accidents du travail en agriculture. — Proposition de loi de M. Charpentier..... p. 38

Restitution des terrains militaires désaffectés aux agriculteurs expropriés. — Proposition de loi de M. Charpentier ..... p. 38

Crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 39

Fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti. — Proposition de loi de M. Lecœur..... p. 42

Accidents du travail. — Extension aux exploitations agricoles de l'article 8 de la loi du 15 décembre 1922. — Proposition de loi de M. André Liauley..... p. 42

Exercice de la pharmacie. — Modification de la loi du 19 avril 1808. — Projet de loi..... p. 42

Prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. — Modification de la loi du 30 octobre 1946. — Projet de loi..... p. 43

Projet de loi..... p. 44

Règles de recrutement et d'avancement dans des emplois publics. — Dérogations temporaires et bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active à la résistance. — Projet de loi..... p. 43

Barrages hydroélectriques sur la Dordogne — Réglementation du fonctionnement. — Proposition de loi de M. Maurice Faure ..... p. 44

Personnels de la gendarmerie nationale. — Autorisation de construction d'immeubles d'habitations à loyer modéré. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 44

Loi de finances n° 53-1308 du 31 décembre 1953 pour l'exercice 1954. — Abrogation de l'article 29 d. — Proposition de loi de M. Triboulet..... p. 45

Ratification du « modus vivendi » signé le 11 mars 1953 entre les Etats-Unis du Venezuela et la République française. — Projet de loi..... p. 45

Ratification du traité de commerce signé le 23 mars 1953 entre la France et le Salvador. — Projet de loi..... p. 46

Ratification du traité de commerce signé le 30 avril 1953 entre la république de Costa-Rica et la République française. — Projet de loi..... p. 48

Célébration du deuxième millénaire de la fondation de la ville d'Arles-sur-Rhône. — Ouverture d'un crédit de 20 millions. — Proposition de loi de M. Félix Gouin..... p. 49

Militaires de la gendarmerie nationale. — Octroi des mêmes avantages qu'aux accidentés du travail. — Proposition de résolution de M. Quinson..... p. 50

Exercice 1953. — Annulation de crédits sur l'exercice 1953 et ratification de décrets. — Projet de loi..... p. 50

Feuille 3.

Exercice 1953. — Annulation de crédits sur l'exercice 1953 et ratification de décrets. — Projet de loi *(suite)*..... p. 57

Modification de la composition du Conseil économique et durée du mandat des membres. — Proposition de loi de M. Caillavet..... p. 71

Diverses dispositions d'ordre financier. — Projet de loi..... p. 71

Feuille 4.

Diverses dispositions d'ordre financier. — Projet de loi *(suite)*. p. 89

Fonds de commerce. — Mise en vigueur du décret-loi du 1er juillet 1939. — Proposition de loi de M. Lefranc.... p. 98

Sursis à l'exécution des décisions d'expulsion. — Proposition de résolution de M. de Benoubille..... p. 98

Indemnité de soins aux tuberculeux anciens militaires et victimes de la guerre. — Abrogation du décret n° 53-1038 du 23 octobre 1953. — Proposition de loi de M. Mora... p. 98

Règlement de l'Assemblée nationale. — Modification de différents articles. — Proposition de résolution de M. Robert Lecourt ..... p. 99

Versement du premier tiers provisionnel pour les hôtels et restaurants saisonniers. — Report au 30 mars 1954 de l'échéance. — Proposition de loi de M. François Bénard. p. 100

Locataires d'habitations ou d'hôtels meublés. — Mesures à prendre pour éviter les expulsions en hiver. — Proposition de résolution de M. Marcel Cachin..... p. 101

Aide aux populations éprouvées par le froid. — Ouverture de crédits aux collectivités locales. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot..... p. 101

Bouilleurs de cru. — Abrogation de différents articles des lois de finances les concernant. — Proposition de loi de M. André Liauley..... p. 101

Usine « La Précision moderne » de Vierzon. — Ouverture de crédits et délivrance de licences d'exportation. — Proposition de résolution de M. Cherrier..... p. 101

Locataires des hôtels, pensions et meublés. — Bénéfice du maintien dans les lieux. — Prorogation de la loi n° 49-458 du 2 avril 1949. — Proposition de loi de Mme Rabaté ..... p. 102

Code de la nationalité française. — Modalités d'application dans le département de la Guyane. — Proposition de loi de M. Gaumont..... p. 102

Pensions et retraites. — Attribution d'une indemnité dégressive à certaines catégories de retraités. — Proposition de résolution de M. Dorey..... p. 103

Economiquement faibles. — Allocation exceptionnelle de 10.000 F. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard.... p. 103

Amélioration de la situation des anciens combattants et victimes de la guerre. — Extension de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 à l'Algérie. — Projet de loi..... p. 104

Compagnie générale transatlantique et Compagnie des messageries maritimes. — Approbation des avenants aux conventions du 23 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 104

Approbation des comptes définitifs du budget général de Madagascar et du budget annexe des chemins de fer pour les exercices 1949 à 1951. — Projet de loi..... p. 107

Impôts. — Majoration de 10 p. 100 aux sommes non versées au titre du premier acompte provisionnel. — Report au 15 mars 1954 de la date d'application. — Proposition de résolution de M. Buron..... p. 107

Mobilisation des créances hypothécaires du Crédit mutuel du bâtiment. — Projet de loi..... p. 108

Ouverture de crédits aux sinistrés des chutes de neige des Pyrénées-Orientales. — Proposition de loi de M. Tourné. p. 108

Prix des légumes et fruits au stade grossiste. — Répression des spéculations. — Proposition de résolution de Mlle Marzin..... p. 109

Calcul de la surtaxe progressive. — Proposition de loi de M. Tourtaud..... p. 109

Rémunération des greffiers des justices de paix. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 109

Accidents du travail. — Modification de l'article 51 de la loi du 30 octobre 1946. — Proposition de loi de M. Lasalarié ..... p. 110

Modification des textes législatifs relatifs à la répartition des indemnités accordées par les Etats tchécoslovaque, polonais et hongrois à certains intérêts français. — Rapport par M. André Hugues..... p. 110

Ouverture de crédits aux pêcheurs du port de Grand-Fort-Philippe. — Proposition de résolution de M. Pierrard.. p. 110

Construction de logements d'urgence. — Proposition de loi de M. Buron..... p. 111

Sécurité sociale. — Modification de l'ouverture des droits à certaines prestations. — Amélioration des encaissements. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 112

Fixation du régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles. — Modification de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 116

Salariés agricoles. — Attribution de l'indemnité prévue par le décret n° 54-131 du 5 février 1954. — Proposition de loi de M. Adrien Renard..... p. 116

Acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations. — Complément de la loi n° 53-683 du 6 août 1953. — Proposition de loi de M. Gaston Palewski..... p. 116

Equarrissage des animaux. — Modification de la loi validée du 2 février 1942. — Projet de loi de M. Roger Houdet.. p. 117

Commémoration du bi-millénaire de la ville d'Arles-sur-Rhône. — Ouverture de crédits. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 117

Fixation du statut des pépiniéristes-viticulteurs. — Proposition de loi de M. Edouard Daladier..... p. 117

Organisation de la nation en temps de guerre. — Application aux territoires d'outre-mer de la loi du 11 juillet 1938. — Projet de loi de M. Paul Ribeyre..... p. 118

Exercice 1953: ouverture et annulation de crédits et ratification de décrets. — Rapport par M. Charles Barangé... p. 119

Feuille 5.

Exercice 1953. — Ouverture et annulation de crédits et ratification de décrets. — Rapport par M. Charles Barangé (*suite*). p. 121

Traitement des alcooliques dangereux. — Avis par M. Henri Lacaze ..... p. 133
Avis par M. Marcel David..... p. 138

Protection de la liberté syndicale et garantie de son libre exercice. — Proposition de loi de M. Moisan..... p. 134

Report au 8 mai 1955 des forclusions opposées aux différentes catégories de résistants. — Proposition de résolution de Mme de Lipkowski..... p. 135

Code civil. — Commémoration du cent cinquantenaire de sa promulgation. — Proposition de résolution de M. Henri Grimaud ..... p. 135

Relogement d'urgence. — Création d'un fonds d'épargne. — Proposition de M. Paquet..... p. 136

Gendarmerie nationale. — Octroi des avantages accordés aux personnels des compagnies républicaines de sécurité. — Proposition de résolution de M. Dorey..... p. 136

Entreprises de crédit différé. — Complément à la loi du 24 mars 1952. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux. p. 137

Expulsions sans relogement. — Suppression du concours de la force publique. — Proposition de loi de M. Deixonne. p. 137

Aide aux sinistrés des tempêtes de neige des Pyrénées-Orientales. — Proposition de résolution de M. Conte. p. 137

Changement de nom. — Modification de la procédure. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 137

Aide aux victimes de la rébellion malgache survenue à Madagascar. — Avis par M. Burlot..... p. 137

Pensions et retraites. — Validation des services accomplis à l'office Radio-France. — Proposition de loi de M. Marcel Ribère..... p. 138

Débats judiciaires. — Interdiction de radiodiffuser, téléviser ou photographier ces débats. — Rapport par M. Minjoz. p. 139

Myxomatose. — Répression pénale de sa propagation. — Rapport par M. Coudert..... p. 139

Lutte contre l'hypodermose des bovidés. — Modification de l'article 6 de la loi du 22 février 1941. — Rapport par M. Minjoz..... p. 140

Avocats. — Réglementation de la profession. — Rapport par M. Minjoz..... p. 140

Commémoration du cent cinquantenaire de la Légion d'honneur. — Rapport par M. Minjoz..... p. 140

Code du travail. — Emploi des enfants de moins de 16 ans. — Rapport par M. Pierre Garet..... p. 140

Code des pensions civiles et militaires de retraite. — Complément à l'article 133. — Rapport par M. Bignon..... p. 141

Code des pensions d'invalidité et des victimes de la guerre. — Nouveau délai pour le dépôt des demandes du titre de déporté, interné résistant. — Rapport par Mme Rose Guérin ..... p. 141

Code des pensions civiles et militaires. — Extension du bénéfice des articles 39, 40, 41 et 43 aux fonctionnaires retraités sous le régime de la loi du 14 avril 1924. — Rapport par M. Bignon..... p. 142

Code général des impôts. — Déduction forfaitaire, sur le revenu imposable à la surtaxe progressive, pour les contribuables ayant des ascendants à charge. — Proposition de loi de M. Gabelle..... p. 142

Sinistrés des Pyrénées-Orientales. — Report de la date de versement du premier tiers provisionnel. — Proposition de loi de M. Delcos..... p. 142

Halles centrales de Paris. — Sursis à l'expulsion des commerçants distributeurs à la criée ou vendeurs aux terrasses. — Proposition de loi de M. Legaret..... p. 143

Militaires rapatriés d'Indochine. — Exonération de la surtaxe progressive. — Proposition de loi de M. de Bénouville. p. 143

Exonération de la surtaxe progressive pour les sommes allouées comme dons à des sociétés sportives par des personnes physiques. — Proposition de résolution de M. Wolf..... p. 143

Premier tiers provisionnel sur 1954. — Report de la date d'exigibilité. — Proposition de loi..... p. 144

Report de la date d'application de la pénalité de 10 p. 100. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 146

Application réciproque de la convention franco-espagnole sur la protection des appellations d'origine. — Proposition de résolution de M. Quinson..... p. 144

Maîtres maréchaux ferrants militaires. — Bénéfice de l'échelle 4. — Proposition de résolution de M. Quinson. p. 144

Profession de comptable. — Organisation. — Proposition de loi de M. Charret..... p. 145

Maintien en activité des mines et usines de Salsigne (Aude). — Proposition de résolution de M. Eugène Montel ..... p. 146

Mères de famille fonctionnaires. — Bonifications de service pour l'avancement. — Proposition de loi de M. Marcellin ..... p. 146

Fabrication des pâtes alimentaires. — Rapport par M. Ould Cadi ..... p. 146

Prophylaxie de la tuberculose des bovidés. — Complément et modification à la loi du 7 juillet 1933. — Rapport par M. Pinvidic..... p. 147

Indemnités aux membres de l'enseignement pour leur participation aux colonies de vacances ou aux caisses des écoles. — Proposition de résolution de M. Quinson.... p. 149

Attribution de la qualité de fonctionnaire stagiaire à tous les élèves des écoles normales supérieures. — Avis..... p. 149

Célébration du bi-millénaire de la ville d'Arles et commémoration de la création du félibrige. — Proposition de loi de M. Carcassonne..... p. 149

Création d'un « fonds départemental de construction » dans le département de la Seine. — Proposition de loi de M. Henri Barré..... p. 150

Bénéfice des prestations de sécurité sociale aux enfants majeurs et invalides des assurés. — Proposition de loi de M. Max Brusset..... p. 150

Statut et droits des combattants volontaires de la Résistance. — Prorogation du délai prévu à l'article 3 de la loi du 25 mars 1949. — Proposition de loi de M. Lecœur..... p. 151

Ratification de trois conventions franco-suisses sur diverses modifications de frontières. — Projet de loi..... p. 151

Aide financière aux agriculteurs victimes de calamités publiques. — Modification de la loi du 8 août 1950. — Projet de loi..... p. 152

Feuille 6.

Aide financière aux agriculteurs victimes des calamités publiques. — Modification de la loi du 8 août 1950. — Projet de loi (*suite*) ..... p 153

Majoration d'ancienneté aux médecins et pharmaciens intégrés dans l'armée active sans concours. — Rapport par M. Maurice Fredet..... p. 153

Renouvellement des baux. — Modification du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953. — Proposition de loi de M. de Léotard..... p. 153

Droits de l'époux survivant. — Proposition de loi de M. Tony Révillon ..... p. 153

Majorations accordées aux rentiers viagers de l'Etat par la loi du 9 avril 1953. — Exonération de l'impôt sur le revenu. — Proposition de loi de M. François Benard. p. 155

Allégement des charges des viticulteurs. — Modification des décrets du 3 septembre 1953 et du 14 janvier 1954. — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 155

Fixation du taux de remboursement du mark de camp aux anciens prisonniers de guerre. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 156

Associations cultuelles. — Extension aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique des dispositions de la loi du 25 décembre 1942. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 156

Concours gratuits. — Exclusion de certaines interdictions prévues par la loi du 21 mai 1836. — Proposition de loi de M. Jean Masson..... p. 156

Code de procédure civile. — Modification des différents articles. — Rapport par M. Maurice Grimaud..... p. 157

Mobilisation des créances hypothécaires du Crédit mutuel du bâtiment. — Rapport par M. Pierre Courant..... p. 159
Avis de M. Siefridt..... p. 172

Territoires d'outre-mer. — Conditions d'éligibilité des hauts commissaires de la République et gouverneurs. — Rapport supplémentaire de M. Gaumont..... p. 160

Aide aux économiquement faibles. — Proposition de loi de M. Besset ..... p. 161

Report de la date d'exigibilité du premier tiers provisionnel. — Proposition de loi de M. Linet ..... p. 161

Institution d'une allocation vieillesse pour les personnes non salariées. — Abrogation de l'article 29 de la loi n° 53-1308 du 31 décembre 1953. — Proposition de loi de M. Lefranc ..... p. 161

Réorganisation du registre du commerce au Cameroun. — Rapport par M. Ninine ..... p. 163

Taux des amendes pénales. — Adaptation aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun des lois des 24 mai 1946 et 25 septembre 1948. — Rapport par M. Ninine ... p. 164

Déclarations à la surtaxe progressive. — Report du délai. — Proposition de loi de M. Joseph Denais ..... p. 165

Limite de dépôt des déclarations fiscales — Report de la date. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont.... p. 165

Transformation de réquisitions d'appartements en occupation légale. — Proposition de loi de M. Joseph Denais .... p. 166

Statut juridique de la coopération agricole en Algérie. — Refus partiel d'homologation ..... p. 166

Cession d'un immeuble aux caisses de mutualité sociale agricole de Vaucluse. — Projet de loi..... p. 173

Code des pensions civiles et militaires. — Modification des articles concernant les veuves de guerre et les orphelins d'officiers. — Rapport par M. Badie ..... p. 173

Reforme du régime des pensions civiles et militaires. — Modification de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948. — Rapport par M. Léon Jean ..... p. 174

Exercice 1953 — Ouverture et annulation de crédits et ratification de décrets. — Lettre rectificative ..... p. 174

Code civil. — Complement à l'article 832 relatif au bien de famille. — Proposition de loi de M. Isorni ..... p. 174

Réglementation de la vente à crédit. — Proposition de résolution de M. Galvan ... . p. 175

Code d'instruction criminelle. — Modification de l'article 305 relatif à la communication des pièces de procédure. — Proposition de loi de M. Isorni ..... p. 176

Institution de l'assistance aux veuves civiles sans ressources et leur facilitant l'accès à une profession. — Rapport par Mme Poinso-Chapuis ..... p. 177

Petits employeurs, maîtres artisans et travailleurs indépendants. — Cotisations aux allocations familiales. — Rapport par M. Dubois ..... p. 178

Régime des retraites des personnels de l'Etat. — Abrogation de l'article 1er du décret n° 53-711 du 9 août 1953. — Proposition de loi de M. Jean-Michel Flandin ..... p. 179

Collectif à 50 p. 100 Société nationale des chemins de fer français aux groupes de dix voyageurs et plus. — Proposition de résolution de M. Chaban-Delmas ..... p. 179

Réparations des dommages de guerre subis par la Société nationale des chemins de fer français. — Rapport supplémentaire par M. Midol ..... p. 179

Dépôt légal obligatoire des affiches et des programmes de théâtre. — Proposition de loi de M. Charret ..... p. 179

Libération d'actions des sociétés. — Prorogation des dispositions de la loi n° 48-44 du 17 mars 1948. — Avis ..... p. 180

Reconstruction des chaussées et ouvrages d'art dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Aude. — Ouverture de crédits. — Proposition de résolution de M. Conte ..... p. 180

Inéligibilités et incompatibilités. — Modification de la loi du 5 avril 1884. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 181

Maintien en activité des mines et usines de Salsigne (Aude). — Rapport par M. Eugène Montel ..... p. 181

Gérants des sociétés. — Fixation d'un statut au regard de la législation de sécurité sociale. — Rapport supplémentaire par M. Viatte ..... p. 183

Code des pensions civiles et militaires. — Modification de l'article 105 L. — Rapport par M. Garnier ..... p. 183

Légion d'honneur et médaille militaire. — Attribution à certaines catégories d'anciens combattants pensionnés. — Rapport par M. Mouton ..... p. 184

Commémoration du souvenir des victimes de la déportation. — Rapport par Mme de Lipkowski ..... p. 184

Marins pratiquant la pêche à part. — Admission aux fonds de chômage. — Rapport supplémentaire par M. Reeb .. p. 184

Feuille 7.

Marins pratiquant la pêche à part — Admission aux fonds de chômage. — Rapport supplémentaire par M. Reeb (suite). p. 185

Pension exceptionnelle aux marins de commerce devenus fonctionnaires. — Rapport par M. Reeb..... p. 186

Régime des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance et des agents du service général à bord des navires. — Rapport par M. Reeb..... p. 187

Interdiction de séjour. — Rapport par M. Henri Grimaud.... p. 188

Maintien dans les lieux pour certains clients des hôtels. — Modification de la loi du 2 avril 1949. — Rapport par M. Minjoz..... p. 192

Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 194

Industrie des assurances. — Procédure de codification des textes législatifs. — Rapport par M. Henri Lacaze.... p. 192

Accès des ingénieurs diplômés des écoles nationales d'arts et métiers dans le corps des ingénieurs militaires des poudres. — Proposition de résolution de M. Quinson... p. 193

Création d'un « fonds départemental de construction » dans le département de la Seine. — Proposition de loi de M. Quinson..... p. 193

Code des pensions civiles et militaires. — Modification de l'article 31. — Proposition de loi de M. Bignon..... p. 193

Protection de la production française des mines de wolfram des Montmins (Allier). — Proposition de résolution de M. Védrines..... p. 194

Allocation aux vieux travailleurs salariés. — Complément à l'article 4 de l'ordonnance du 2 février 1945. — Proposition de loi de M. Pierre Souquès..... p. 194

Pensions et retraites. — Redressement de la situation de certains agents des services extérieurs du ministère de la défense nationale. — Proposition de résolution de M. Pierre Souquès..... p. 195

Allocation de vieillesse pour les personnes non salariées. — Abrogation de l'article 29 de la loi de finances de l'exercice 1954. — Proposition de loi de M. René Kuehn.... p. 195

Egalité de traitement pour le remboursement des frais à certains mutilés du travail, en ce qui concerne les chaussures dites « de complément ». — Proposition de loi de M. Robert Coutant..... p. 196

Economiquement faibles. — Octroi de certains avantages pour le gaz et l'électricité. — Proposition de résolution de M. Bégouin..... p. 196

Exercice de la pharmacie en Algérie. — Législation et réglementation. — Proposition de loi de M. Marcel Ribère.. p. 196

Loyers. — Modification à certaines dispositions de la loi du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de Mme Rabaté. p. 196

Organisation du travail parlementaire. — Proposition de résolution de M. Meck..... p. 197

Aide financière aux usines Ricalens à Laroque-d'Olmès (Ariège) pour réouverture et emploi des 800 ouvriers de cette usine. — Proposition de résolution de Mme Eslachy ..... p. 197

Ligne Bonson (Loire)—Sembadel (Haute-Loire). — Mesures à prendre pour éviter sa fermeture. — Proposition de loi de M. Palmaud..... p. 198

Développement de l'équipement hydro-électrique français. — Négociations d'accords commerciaux avec tous les pays afin de permettre aux chaudronneries des Pyrénées de Tarbes-Séméac de poursuivre leurs fabrications. — Proposition de résolution de M. Mora..... p. 198

Donations, legs et fondations faits à l'Etat. — Rapport par M. Depreux..... p. 198

Statut des professions d'agent immobilier, de mandataire en vente de fonds de commerce et de négociant de biens. — Avis par M. Taillade..... p. 199

Allocation-vieillesse aux personnes non salariées. — Modification de la loi du 10 juillet 1952. — Proposition de loi de Mme Laissac..... p. 199

Collectif d'ordonnancement pour l'exercice 1953. — Ouverture et annulation de crédits. — Ratification de décrets. — Avis..... p. 200

Assainissement du marché du vin. — Proposition de loi de M. Jean Durand..... p. 201

Code civil. — Modification de l'article 671 sur les plantations d'arbres forestiers. — Proposition de loi de M. Pupat..... p. 201

Revision de certains articles de la Constitution. — Prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis. — Résolution. p. 202

Electrification de la voie ferrée Bâle-Strasbourg. — Proposition de résolution de M. Penoy..... p. 202

Validation pour les militaires de carrière originaires du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des services accomplis dans l'armée allemande sous l'empire de la contrainte. — Rapport par M. André Monteil..... p. 202

Assainissement du marché du vin et orientation de la production viticole. — Abrogation du décret du 30 septembre 1953. — Rapport par M. Tourné..... p. 203

Institution du secret pour les délibérations des commissions d'enquêtes parlementaires, — Rapport par M. Minjoz.. p. 204

Création d'un comité interprofessionnel des vins d'Alsace — Proposition de loi de M. Kuehn..... p. 204

Allocations familiales. — Extension du bénéfice de la loi à tous les apprentis. — Proposition de loi de M. Jean Crouzier ..... p. 205

Régies départementales et communales des transports. — Exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires. — Proposition de loi de M. Penoy..... p. 205

Pensions et retraites. — Acquisition de nouveaux droits à pension pour certains personnels frappés par anticipation de la limite d'âge. — Rapport par M. Badie.... p. 206

Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement. — Proposition de loi de M. de Léotard..... p. 206

Aide aux habitants sinistrés de la commune d'Ancizan (Hautes-Pyrénées). — Proposition de résolution de M. Maillie ..... p. 206

Ratification de l'accord entre la France et la principauté de Monaco sur la majoration de certaines rentes viagères. — Rapport par M. Maurice Grimaud..... p. 206

Régime fiscal de l'artisanat. — Modification de l'article 13 de la loi de finances du 7 février 1953. — Proposition de loi de M. André Liautey..... p. 207

Location-gérance de fonds de commerce, complément au décret du 22 septembre 1953. — Proposition de loi de M. Lefranc ..... p. 207

Crédits provisoires au titre des dépenses des services militaires pour le mois de mars 1954. — Projet de loi.. p. 208

Protection de la bouteille d'Alsace, dite à « vin du Rhin ». — Proposition de loi de M. Kuehn..... p. 211

Revalorisation des indemnités accordées aux agents communaux lors de l'attribution de la médaille communale. — Proposition de loi de Mme Lempereur..... p. 212

Etablissement entre traitements d'activité et pensions de retraite du rapport légal résultant de la loi du 20 septembre 1948. — Proposition de loi de M. Le Coutaller.. p. 212

Exonération de la contribution foncière des propriétés bâties des propriétaires ou usufruitiers d'immeubles bâtis âgés de plus de soixante-cinq ans ou atteints d'une infirmité. — Proposition de loi de M. Tourtaud..... p. 213

Participation des employeurs à l'effort de construction. — Abrogation de l'article 2 du décret du 9 août 1953. — Proposition de loi de M. Robert Ballanger..... p. 214

Accidents du travail et maladies professionnelles. — Revalorisation des indemnités. — Rapports par M. Meck.... p. 214

Feuille 8.

Accidents du travail et maladies professionnelles. Revalorisation des indemnités. — Rapport par M. Meck (*suite*)..... p. 217

Droits et devoirs des époux. Modification de la loi du 22 septembre 1942. — Proposition de loi de M. Maurice Grimaud ..... p. 217

Secours aux sinistrés français de Russie. — Proposition de loi de M. Legarel..... p. 218

Mutualité. — Procédure de codification. — Rapport par M. Bouxom..... p. 218

Sécurité sociale des étudiants. — Modification de la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948. — Rapport par M. Titeux..... p. 218

Salaires. — Suppression des abattements de zones. — Rapport par M. Titeux..... p. 219

Maladies professionnelles. — Maladie du charbon dans les industries textiles. — Rapport par M. Adrien Renard... p. 220

Taxe proportionnelle. — Application, aux rentiers viagers, du même régime que les retraités. — Proposition de loi de M. Golvan..... p. 220

Hôtels, pensions de famille et meublés. — Modification de l'article 3 de la loi n° 49-458 du 2 avril 1949 accordant le bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients. — Proposition de loi de M. Golvan..... p. 221

Carte du combattant. — Apposition sur la carte du combattant 1914-1918 du cachet « Combattant de guerre 1939-1945 ». — Création, pour la croix de combattant, de deux barrettes portant « 1914-1918 » et 1939-1945 ». .. — Proposition de résolution de Mme de Lipkowski... p. 221

Hôpital-sana d'Eaubonne (Seine-et-Oise). — Ouverture d'un crédit pour la construction d'un égout collecteur. — — Proposition de résolution de M. Frugier..... p. 221

Convention entre la France et la Norvège tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. .. Ratification. — — Projet de loi de M. Georges Bidault..... p. 221

Département de la Guadeloupe. — Modification de la date des élections cantonales. — Proposition de loi de M. Tirolien..... p. 225

Sécurité sociale. — Majoration de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, des allocations de vieillesse et de l'allocation spéciale. — Avis..... p. 226

Carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et des représentants de commerce. — Modification de l'article 6 de la loi du 8 octobre 1919. — Avis..... p. 227

Baux commerciaux. — Modification de l'article 14 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953. — Proposition de loi de M. Jean Boivin-Champeaux..... p. 227

Quartiers généraux militaires internationaux. — Ratification du protocole sur le statut. — Projet de loi de M. Georges Bidault ..... p. 227

Exécution des travaux géodésiques et topographiques en Algérie. — Projet de loi..... p. 231

Dépôt des déclarations de stocks et de bénéfices industriels, commerciaux et artisanaux. — Report des dates limites. — Proposition de résolution de M. Juglas..... p. 232

Protection maternelle et infantile. — Modification de l'ordonnance n° 45-2720 du 2 novembre 1945. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis..... p. 232

Infirmières de la Croix-Rouge (guerre 1914-1918). — Bénéfice de la pension de retraite accordée aux anciens combattants. — Proposition de loi de M. Devemy..... p. 233

Enfants et adolescents atteints de surdi-mutité partielle. — Réduction de 50 p. 100 sur les cartes d'abonnements de la Société nationale des chemins de fer français. — Proposition de résolution de M. Jean Cayeux..... p. 233

Dépenses des services militaires pour le mois de mars 1954. — Ouverture de crédits provisoires. — Rapport par M. Pineau..... p. 234

Exercice 1954. — Développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale. — 3e lettre rectificative au projet de loi..... p. 235

Budget annexe des prestations familiales agricoles. — Ouverture de crédits provisoires pour le mois de mars 1954. — Projet de loi..... p. 238

Rapport par M. Raffarin..... p. 238

Société nationale des entreprises de presse. — Modification de la composition du conseil d'administration. — Projet de loi..... p. 238

Importations. — Suspension des droits de douane applicables à certains matériels d'équipement et rétablissement pour certains produits. — Ratification du décret n° 54-191 du 23 février 1954. — Projet de loi..... p. 238

Revalorisation des créances. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 239

Sursis à la vente de l'Hôtel de Paris. — Proposition de résolution de M. Louis Martel..... p. 241

Création d'une commission de coordination pour l'examen des affaires d'Indochine. — Rapport par M. Minjoz... p. 241

Impôts — Prorogation du délai pour les déclarations à la surface progressive et report de la date limite de dépôt des déclarations fiscales. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 241

Statut des personnels des services de radiologie, d'électroradiologie et radiothérapie des hôpitaux et sanatoria. — Rapport par Mme Poinso-Chapuis..... p. 242

Statut des combattants volontaires de la Résistance. — Rapport des forclusions. — Rapport par M. Tourné..... p. 243

Planteurs de tabac. — Attribution d'une prime spéciale pour la campagne 1953-1954. — Rapport par M. Billat..... p. 244

Sursis aux expulsions sans relogement durant les mois d'hiver. — Rapport par M. Minjoz..... p. 244

Attribution aux victimes de la guerre titulaires de fonctions civiles d'un droit à la retraite anticipée. — Rapport par M. Badie..... p. 244

Majoration des rentes constituées par les sociétés mutualistes au profit des combattants des théâtres d'opérations extérieurs. — Rapport par M. Dixmier..... p. 245

Pensions des marins du commerce et de la pêche. — *Modifications.* — Rapport par M. Louis Michaud..... p. 245

Attribution du capital décès dans l'agriculture. — Modification du décret n° 50-1225 du 21 septembre 1950. — Proposition de loi de M. Robert Coutant..... p. 246

Teneur en matière grasse du lait pasteurisé-standard. — Abrogation de l'arrêté du 26 juillet 1952. — Proposition de résolution de M. Rousselot..... p. 246

Aromatisation et coloration de la margarine. — Abrogation du décret du 11 août 1947. — Proposition de résolution de M. Rousselot..... p. 246

Suppression des taxes sur le beurre. — Proposition de résolution de M. Rousselot..... p. 247

Attribution de stocks excédentaires de charbon aux vieux et économiquement faibles. — Proposition de résolution de M. Nocher..... p. 247

Code civil. — Acceptation de la communauté par la femme divorcée ou séparée de corps. — Proposition de loi de M. Henri-Louis Grimaud..... p. 247

Majoration de certaines allocations aux vieux travailleurs salariés. — Rapport par M. Meck..... p. 248

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

Commissariat général de France en Indochine.

Par arrêté en date du 21 août 1954, M. Bordaz, maître des requêtes au conseil d'Etat, adjoint au commissaire général de France en Indochine, reçoit l'appellation de commissaire général adjoint. Cette appellation ne modifie pas les droits à la solde et aux indemnités attribuées à M. Bordaz.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 29 septembre 1954 admettant un conseiller d'Etat à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, ensemble le décret du même jour fixant son règlement intérieur, ainsi que les textes qui les ont complétés et modifiés;

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Marcel Oudinot, conseiller d'Etat en service ordinaire, atteint par la limite d'âge le 1er septembre 1954, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller d'Etat honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'éducation nationale,

JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, garde des sceaux, ministre de la justice par intérim,

EMMANUEL TEMPLE.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 septembre 1954:

Est désigné en qualité de médecin de la maison d'arrêt de Fontainebleau, M. le docteur Bera (Léon), en remplacement de M. le docteur Thory, démissionnaire.

Sont désignés en qualité d'aumônier catholique:

De la maison centrale de Fontevrault, M. l'abbé Pohu (Joseph), en remplacement de M. l'abbé Guedon, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Montbrison, M. l'abbé Drevet (Jean), en remplacement de M. l'abbé Durand, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Colmar, M. l'abbé Itty (Joseph), en remplacement de M. l'abbé Rohmer, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Dreux, M. l'abbé Mocquery (Marius), en remplacement de M. l'abbé Charlot, démissionnaire.

Est désigné en qualité d'aumônier protestant de la maison d'arrêt de Montauban: M. le pasteur Cook (Robert), en remplacement de M. le pasteur Guilliny, démissionnaire.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 52 du 21 septembre 1954, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

Cardinet (Robert), lieutenant, 1re légion de marche de garde républicaine, 455e bataillon de la garde montagnarde.

Marchaud (Jacques), médecin lieutenant, service de santé métropolitain, groupement mobile 42.

Martinat (Gilbert-Lucien), garde républicain, 452e bataillon de la garde montagnarde.

Pasgrimaud (Georges-Emile-Jean), garde républicain, 452e bataillon de la garde montagnarde.

Pellegrini (Gabriel), médecin lieutenant, service de santé métropolitain, 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décrets du 25 septembre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 septembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les élévation, promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont élevé, promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand officier.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1953.)

Granier (Martial-Louis), lieutenant-colonel de cavalerie (en retraite), classe 1911, mle 1393 au recrutement de Nice.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1953.)

Rozier (Jules-Marcellus), ancien caporal du 236e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 116 au recrutement de Caen.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 23 janvier 1932.)

Bruyere (André), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 68 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 29 novembre 1937.)

Legland (Eugène), ancien soldat du 271e régiment d'artillerie coloniale, classe 1913, mle 4667 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 15 mars 1938.)

Bruneteau (Maurice), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 76 au recrutement de Saintes.

(Pour prendre rang du 15 mars 1940.)

Rouge (Firmin-François), ancien soldat du 81e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1555 au recrutement de Narbonne.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1949.)

Caillou (Léon), ancien caporal du 83e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 477 au recrutement de Bergerac.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1950.)

Bouteille (Louis-Lucien), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 2169 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 16 février 1952.)

Douay (René-Jacques), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1905, mle 651 au recrutement de Coulommiers.

(Pour prendre rang du 22 mars 1952.)

Simon (Auguste-Joseph), ancien soldat du 21e bataillon de chasseurs, classe 1906, mle 621 au recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1952)

L'Yaouanc (Pierre-Louis), ancien soldat du 236e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 3332 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1952.)

Guillaume (Léon-Michel), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 3336 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 7 août 1952.)

Tournemine (Ange-Marie), ancien sergent au 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1906, mle 828 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 18 août 1952.)

Carriere (Julien-Paul-Georges), ancien soldat du 109e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 902 au recrutement de Dijon.

Deletage (François), ancien soldat du 168e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 858 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 23 août 1952.)

Renault (Alfred-Paul), ancien soldat du 230e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 1398 au recrutement de Rouen-Nord.

(Pour prendre rang du 13 octobre 1952.)

Perpezat (Jean), ancien soldat du 108e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 586 au recrutement de Bergerac.

(Pour prendre rang du 12 janvier 1953.)

Roulet (Joseph), ancien soldat du 126e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1375 au recrutement de Tulle.

(Pour prendre rang du 2 mars 1953.)

Couillard (Gabriel-Eugène-Joseph), ancien soldat du 371e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1167 au recrutement de Vitré.

Finas (François-Michel), ancien soldat au 6e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 84 au recrutement de Chambéry.

Lantoine (André), ancien soldat du 328e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 3807 au recrutement de Béthune.

Mailleret (Barthélémy), ancien adjudant du 98e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 518 au recrutement de Roanne.

Teissier (Georges-Albert), ancien caporal du 52e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 345 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

(Pour prendre rang du 9 mars 1953.)

Chartier (René-Charles-Alphonse), ancien sergent du 232e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1414 au recrutement de Tours.

Elichabe (Pierre), ancien soldat au 7e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2313 au recrutement de Bayonne.

Formont (Henri-Jules), ancien soldat du 108e régiment d'artillerie lourde, classe 1907, mle 1075 au recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 23 mars 1953.)

Ajalbert (Guillaume), ancien soldat du 138e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1963 au recrutement d'Aurillac.

André (Georges-Lucien), ancien sergent du 3e régiment de zouaves, classe 1910, mle 807 au recrutement d'Avignon.

Chable (Georges), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 109 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

Chalulcau (Irénée-Baptistin), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 111 au recrutement de Carcassonne.

Chamard-Bois (Jules-Auguste), ancien soldat du 12e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1323 au recrutement de Grenoble.

Eynaud (Léon-Emile), ancien soldat du 294e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 808 au recrutement de Gap.

Guilhounet (Hippolyte-Marcelin), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 607 au recrutement de Carcassonne.

Lelandais (Victor-Joseph-François), ancien soldat du 205e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 428 au recrutement de Lisieux.

Lubin (Marcel-Numa-Emile), ex-sergent du 60e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2919, recrutement de la Seine 1er bureau.

Mension (Maurice-Jules), ancien soldat du 164e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1474 au recrutement de Cambrai.

Pauly (Pierre), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 809 au recrutement de Pau.

Sourbie (Jean), ancien soldat du 88e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 536 au recrutement d'Auch.

(Pour prendre rang du 30 mars 1953.)

Cazes (Joseph-Jean-Louis), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1143 au recrutement de Toulouse.

Marion (Emile), ancien soldat du 99e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 152 au recrutement de Saint-Etienne.

Pailliot (Gaston), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1805 au recrutement de Mézières.

(Pour prendre rang du 27 avril 1953.)

Ayon (Maurice), ancien soldat du 56e régiment d'artillerie de campagne, classe 1918, mle 395 au recrutement de Montargis.

Galet (Jean-Marie), ancien soldat du 299e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1543 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 4 mai 1953.)

Morel (Joseph-Marie-Paul), ancien soldat du 68e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1188 au recrutement de Vitré.

Petit (Louis-Désiré), ancien soldat du 95e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1170 au recrutement de Cosne.

Pillot (Léonard), ancien soldat du 106e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 383 au recrutement d'Autun.

Toulouse (Bernard-Félix-Marius), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie, classe 1912, mle 867 au recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

Chaptal (Etienne-Augustin), ancien soldat du 34e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 929 au recrutement de Mende.

Flourat (Pierre), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1021 au recrutement de Montauban.

Valade (Léonard), ancien soldat du 138e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 897 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 25 juin 1953.)

Capron (Julien-Léon), ancien soldat du 9e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 98 au recrutement d'Arras.

(Pour prendre rang du 29 juin 1953.)

Recher (Robert-Léon-Félicien), ancien caporal du 31e bataillon de chasseurs à pied, classe 1909, mle 2535 au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 22 juillet 1953.)

Tapie (Joseph), ancien caporal du 417e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1059 au recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1953.)

Burriez (Louis), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 711 au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 3 août 1953.)

Goultebel (Louis-Marius), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1917, mle 782 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Leredde (Joseph-Simon), ancien soldat du 129e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 853 au recrutement de Falaise.

Marche (Omer-Marcel-Romain), ancien soldat du 5e régiment d'artillerie à pied, classe 1913, mle 209 au recrutement de Laon.

Morin (Honoré-Célestin), ancien soldat du 233e régiment d'infanterie, classe 1897 au recrutement de Parthenay, mle 1666.

Serreau (Eugène), ancien soldat du 232e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 547 au recrutement de Châtellerault.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1953.)

Cousin (Francis-Edmond-Joseph), ancien soldat du 320e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1985 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Defaye (Jean-Baptiste), ancien soldat du 63e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1816 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 7 septembre 1953.)

Morlighem (Louis-Auguste), ancien soldat du 205e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 3022 au recrutement de Lille.

Speciel (Louis), ancien soldat du 76e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 517 au recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 14 septembre 1953.)

Bergeaud (Pierre-Jean-Marie), ancien sergent du 24e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 6 au recrutement de Foix.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1953.)

Ouin dit La Croix (Jules-André-Marcel), ancien soldat du 11e régiment de cuirassiers, classe 1916, mle 292 au recrutement du Havre.

Toussaint (Victor-Isidore), ancien caporal du 17e bataillon de chasseurs alpins, classe 1909, mle 242 au recrutement de Montargis.

(Pour prendre rang du 24 septembre 1953.)

Bonnet (Jean-Marius), ancien soldat du 411e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2318 au recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 28 septembre 1953.)

Baron (Denis-Marie-Joseph), ancien soldat du 47e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 716 au recrutement de Saint-Malo.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1953.)

Durieux (Jean-Baptiste), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2047 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1953.)

Chalamel (Léopold-Joseph), ancien caporal du 27e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1365 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1953.)

Trebosc (Elie-Augustin), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie, coloniale, classe 1915, mle 1737 au recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1953.)

Maranges (Joseph-Pierre), ancien soldat du 217e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1693 au recrutement de Perpignan.

Moreau (Albert), ancien soldat du 289e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 349 au recrutement de Châteauroux.

Ray (Claude), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1911, mle 1821 au recrutement de Moulins.

Serrure (Edouard-Julien), ancien soldat du 127e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 4189 au recrutement de Lille.

Tarnaud (Léonard), ancien adjudant du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1911, mle 1591 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1953.)

Delambre (Joseph-Pierre-François), ancien soldat du 72e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 2835 au recrutement de Béthune.

Dumas (Michel), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 3131 au recrutement de Marseille.

Fauritte (Noël), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1909, mle 1763 au recrutement de Privas.

Guille (Raoul-Marie-Paul), ancien soldat du 28e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1757 au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 20 novembre 1953.)

Cherot (François-Jean-Baptiste), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 665 au recrutement de Saint-Malo.

Gridelet (Théodore-Octave), ancien soldat du 5e régiment d'artillerie à pied, classe 1908, mle 1278 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1953.)

Berrin (Louis-Etienne), ancien soldat du 95e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1264 au recrutement de Digne.

(Pour prendre rang du 10 décembre 1953.)

Lemay (Paul-Michel-François), ancien soldat du 147e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 2054 au recrutement de Cambrai.

Petit (Louis-Vincent), ancien soldat du 69e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 394 au recrutement de Soissons.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1953.)

Beijard (Alfred-Etienne-Aimé), ancien caporal du 31e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 953 au recrutement d'Auxerre.

Jusserand (Lucien-André), ancien sergent du 85e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 225 au recrutement de Châteauroux.

Plantade (Louis-Marius-Jean-Michel), ancien soldat du 10e régiment de dragons, classe 1911, mle 1817 au recrutement de Toulouse.

Touyeras (Léonard), ancien soldat du 126e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 2114 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 4 janvier 1954.)

Lapous (Michel-Marie), ancien soldat du 25e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1988 au recrutement de Guingamp.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1954.)

Liger (René-Auguste-Victor-Marie), ancien soldat au 103e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 571 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1954.)

Frison (Ernest-Isaïe), ancien caporal du 54e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 781 au recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 8 février 1954.)

Coupaud (Gaston-Paul), ancien soldat du 107e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 391 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 15 février 1954.)

Reveillere (Frédéric-Lucien), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 197 au recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 18 février 1954.)

Beaussire (Germain-Victor), ancien soldat du 57e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 2367 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 25 février 1954.)

Auque (Albert-Louis), ancien soldat du 29e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 739 au recrutement d'Albi.

Boireau (Joseph-Désiré-Edmond), ancien soldat du 265e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 628 au recrutement du Blanc.

Brugidou (Ernest), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1205 au recrutement de Cahors.

Clement (Maxime-Antonin-Auguste-Joseph), ancien soldat du 16e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 581 au recrutement de Digne.

Corneille (Maurice), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 200 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Goutin (Henri-Eugène), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 898 au recrutement de Mézières.

Crevefosse (Jean), ancien soldat du 92e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 244 au recrutement de Narbonne.

Dhaene (Louis-Jean-Baptiste), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1591 au recrutement de Lille.

Escaig (Jean-Charles), ancien soldat du 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1911, mle 1157 au recrutement de Saint-Gaudens.

Ferrand (Eugène-Louis-François), ancien soldat du 108e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 2341 au recrutement d'Alger.

Frassati (Nonce), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 17 au recrutement d'Ajaccio.

Lehericey (René-François-Victor), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 662 au recrutement de Saint-Lô.

Lenoir (Alfred-Emile), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 281 au recrutement de Belfort

Nicaise (Désiré), ancien soldat du 255e régiment d'artillerie, classe 1908, mle 283 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Pathier (Michel), ancien soldat de la 24e section de commis et ouvriers d'administration, classe 1917, mle 1198 au recrutement de Tulle.

Rogalle (Pierre), ancien soldat du 59e régiment d'infanterie, classe 1896, mle 1578 au recrutement de Saint-Gaudens.

Saintvoirin (François-Léon), ancien soldat du 7e escadron du train, classe 1903, mle 306 au recrutement de Besançon.

Par décret en date du 25 septembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

GUERRE 1914-1918

SERVICES COMMUNS

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 18 novembre 1953.)

Laforet (René-Louis-Auguste), ancien lieutenant de la 12e légion de gendarmerie, classe 1917, mle 546 au recrutement de Poitiers.

Par décret en date du 25 septembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à l'élévation et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que l'élévation et les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont élevés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 2.)

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand officier.

Quirouard-Frileuse (Paul-Marie-Charles), chef de bataillon d'infanterie en retraite, classe 1914, du recrutement de Nantes.

Au grade de commandeur.

Bendries (Paul-Lucien), ancien lieutenant du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1906, du recrutement de Parthenay.

Au grade d'officier.

Armantier (Léon-Paul), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 86, au recrutement d'Avignon.

Bance (Denis-Henri-Léon), ancien sergent du 154e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 308, au recrutement de Laon.

Bazille (Louis), ancien soldat du 281e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1286, au recrutement de Montpellier.

Blaudy (Jean), ancien soldat du 127e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 33, au recrutement de Tulle.

Bonnetaud (Léonard), ancien soldat du 307e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 343, au recrutement de Limoges.

Bouchetal (Jean-Marie), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 858, au recrutement de Montbrison.

Bouquin (Martin-Moïse-Paul), ancien soldat du 168e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 398, au recrutement de Blois.

Bousignac (René), ancien soldat du 34e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 2672, au recrutement de Bordeaux.

Bouzonie (Jacques-Dorval), ancien adjudant du 2e régiment de dragons, classe 1907, mle 1083, au recrutement de Tulle.

Broche (Siméon-Isaac), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie coloniale, classe 1910, mle 1185, au recrutement de Fort-de-France.

Cassiau (Félicien-Albert-Jean-Baptiste), ancien soldat du 8e régiment de zouaves, classe 1913, mle 1438, au recrutement de Dunkerque.

Chevalier (Fernand-Jean), ancien soldat du 159e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 29, au recrutement de Guéret.

Daviot (Charles), ancien soldat du 412e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 668, au recrutement de Cosne.

Delagarde (Charles), ancien soldat du 125e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 142, au recrutement de Châteauroux.

Desmaisons (François), ancien caporal du 119e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2157, au 3e bureau de recrutement de la Seine.

Dignau (Pierre), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1902, au recrutement de Bordeaux.

Doggett (William), ancien soldat du 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1914, mle 1549, au recrutement de Compiègne.

Domart (Edouard), ancien soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 4162, au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Dubreton (Maurice), ancien soldat du 317e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1628, au recrutement du Mans.

Dupuis (Henri-Edmond), ancien sergent des 125e et 144e régiments d'infanterie, classe 1900, mle 581, au recrutement de Poitiers.

Ferran (Césaire-Félicien), ancien sergent du 24e bataillon de chasseurs alpins, classe 1911, mle 407, au recrutement de Nice.

Lansard (François-César), ancien soldat du 30e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 603, au recrutement d'Annecy.

Lavigne (Albert), ancien soldat du 206e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1404, au recrutement de Périgueux.

Levy (Charles), ancien soldat du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 3834, au 4e bureau de recrutement de la Seine.

Mahouin (Emile-Lucien), ancien soldat du 5e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 904, au recrutement de Mayenne.

Neusius (Camille-Pierre), ancien soldat du 3e régiment du génie, classe 1915, mle 3934, au 1er bureau du recrutement de la Seine.

Patural (Jean-Etienne), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1858 au recrutement de Lyon-Central.

Peni (Gaston-Emile), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 3211 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Rault (Jean-Marie), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1385 au recrutement de Saint-Brieuc.

Rochon (Louis-Eugène), ancien soldat du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1913, recrutement de Belley, mle 972.

Rouillier (Jacques-André), ancien caporal du 2e bataillon de marche d'Afrique, classe 1918, mle 2617 au recrutement de Saint-Brieuc.

Roux (Albert), ancien caporal du 352e et 109e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 5141 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

Sassus (Jean-Marie-Elie), ancien soldat du 212e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1382 au recrutement de Tarbes.

Tailland (Fernand-Albert), ancien soldat du 55e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 126 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

Thomas (Joseph-Marie), ancien soldat du 26e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 414 au recrutement de Vannes.

Tixeront (Annet), ancien soldat du 16e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1907 au recrutement de Riom.

Valette (Pierre-François), ancien soldat du 98e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 358 au recrutement de Béziers.

Velu (Godefroy-Auguste-Louis), ancien soldat du 201e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 188 au recrutement d'Arras.

Viallard (Marius-Eugène), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 325 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Willecocq (Marcel-Gabriel-Oscar), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 367 au recrutement de Beauvais.

Zintgraff (Charles-Louis-Philippe-Ernest), ancien adjudant du 1er régiment étranger de la classe 1904.

Par décret en date du 25 septembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

GUERRE 1939-1945

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 10 juin 1949.)

Bernadet (Jean-Ernest-Joseph), ancien capitaine du 374e régiment d'artillerie lourde sur voie ferrée et aux forces françaises de l'intérieur, classe 1932.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 13 novembre 1951.)

Goudot (Albert-Marie-André), ancien sous-lieutenant du 19e régiment de marche d'infanterie coloniale, classe 1939, recrutement de la Seine, 6e bureau.

(Pour prendre rang du 10 février 1954.)

Beadle (Harold-Roy), ancien sous-lieutenant d'infanterie coloniale, classe 1944.

(Pour prendre rang du 25 février 1954.)

Remelius (Charles-Dominique), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1936.

Sauvage (André-Eugène-Ange), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1932.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Laffon (Jean), ancien lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1940, recrutement de Toulouse.

Mehl (Jean), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1926.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1948.)

Berlard (André-Claude), ancien soldat du 72e régiment d'artillerie, classe 1933, mle 1040, recrutement de Macon.

(Pour prendre rang du 13 février 1950.)

Mauger (Emile-Marc-Eugène), ancien soldat du 3e escadron du train (E. M.) de la 3e région, classe 1931, mle 1401, recrutement de Caen.

(Pour prendre rang du 20 février 1951.)

Blachier (Gabriel-Albert), ancien soldat du 9e régiment de tirailleurs marocains, classe 1928.

(Pour prendre rang du 6 mars 1951.)

Rouane (Pierre), ancien soldat du 117e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 611, recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 6 août 1951.)

Abderrahmane ben Hajjaj, ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs marocains, mle 1019, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1952.)

Merdjaoui Mokhtar, ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 0563, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 3 mars 1952.)

Aupetit (René-Paul), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 313, recrutement de Dreux.

(Pour prendre rang du 5 mars 1952.)

Qada Mohamed ben Rohal, ancien soldat du 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1930, mle 722, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 20 mars 1952.)

Vuillermet (François-Yves), ancien brigadier du 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1934, mle 876, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 24 mars 1952.)

Brys (Edmond), ancien caporal de la 13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1928, mle 4210, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 23 juillet 1952.)

Soulat (Henri), ancien soldat du 45e régiment d'artillerie, classe 1921, mle 639, recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1952.)

Balencie (Louis-Ernest), ancien adjudant du 1er régiment de dragons, classe 1922, mle 371, recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 3 février 1953.)

Hammoudi Boucetta, ancien soldat du 67e régiment d'artillerie, classe 1940, mle 41, recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 4 mars 1953.)

Denneulin (Alphonse-Robert), ancien sergent du 33e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 3402, recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 11 avril 1953.)

Seyer (Jean-Henri-Lucien), ancien caporal des Forces françaises de l'intérieur, classe 1941.

(Pour prendre rang du 24 juin 1953.)

Benachour Tahar, ancien soldat du 87e régiment d'artillerie, classe 1927, mle 2288, recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1953.)

M'Bark ben Mohammed, ancien soldat du 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1953.)

Veronneau (Kléber-Louis-François), ancien caporal du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1927, mle 1214, recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 8 octobre 1953.)

Branger (Jacques-Jean-Pierre), ancien soldat du 87e bataillon du génie, classe 1943, E. Y. 1942, mle 23206, recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1953.)

Braze (Jean-Emmanuel), ancien sergent du 20e bataillon de chasseurs à pied, classe 1937, mle 3516.

(Pour prendre rang du 28 décembre 1953.)

Simonet (Roger-Armand), ancien soldat du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1941, mle 8617, recrutement de Melun.

(Pour prendre rang du 21 janvier 1954.)

Cartier (Raoul-Henri-Virgile), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 4923, recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1954.)

Maze (Joseph-François), ancien brigadier du 206e régiment d'artillerie, classe 1923, mle 1387, recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1954.)

Arvis (Félix-René), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 1200, recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 3 février 1954.)

Gente (Pierre-Auguste), ancien sergent du 216e régiment régional d'infanterie, classe 1945, mle 225, recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 6 février 1954.)

Saintemartine (André-Charles), ancien soldat du 2e bataillon de choc, classe 1944, recrutement de Paris.

(Pour prendre rang du 10 février 1954.)

Delmont (André), ancien soldat de la 18e compagnie du train, classe 1925, mle 593, recrutement d'Agen.

(Pour prendre rang du 13 février 1954.)

Bothorel (François-Marie), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 3482, recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 15 février 1954.)

Liarçon (Robert-Paul), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1944.

(Pour prendre rang du 21 février 1954.)

Monneraye (Alexis-Louis-Marie), ancien soldat du 116e régiment d'artillerie, classe 1925, mle 725, recrutement de Vannes.

(Pour prendre rang du 24 février 1954.)

Fouchet (Henri-Joseph-Marie), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1942.

(Pour prendre rang du 25 février 1954.)

Ali ben Ahmed, ancien soldat du 1er régiment de spahis algériens, classe 1931, mle 407, recrutement d'Alger.

Bordet (Léon-Marie-Michel), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1941, mle 130, recrutement de Lyon.

Iperti (Henri-Jean), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1947.

Moreau (Gilbert-Fernand), ancien soldat du 1er régiment de hussards, classe 1937, mle 1337, recrutement de la Rochelle.

Peillem (Louis), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 572, recrutement de Pau.

Peyroux (Armand-Louis), ancien soldat du 321e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1626.

(Pour prendre rang du 10 mars 1954.)

Gendrin (Marcel), ancien sergent du 225e régiment d'infanterie, classe 1924, mle 2971, recrutement de Saint-Omer.

Molin (Roger-Jean-Henri), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1940.

(Pour prendre rang du 24 mars 1954.)

Treveille (Fernand-François), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur (déporté), classe 1922.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Aigner (Joseph-Auguste-Marie-Marcel), ancien brigadier-chef du 23e escadron du train, classe 1921, mle 2506, recrutement de la Seine (2e bureau).

Par décret en date du 25 septembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

SERVICES COMMUNS

GUERRE 1939-1945

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 6 avril 1954.)

Gallet (Toussaint-Dominique-Joseph), ancien médecin capitaine (déporté résistant), actuellement médecin commandant de réserve, classe 1925.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 6 mars 1952.)

Mme Lefort, née Rouquette (Suzanne-Marie), ancien lieutenant du 25e bataillon médical, classe 1932

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 10 octobre 1950.)

Daubigeon (Jean-André), ancien infirmier de la 18e section d'infirmiers militaires, classe 1921, mle 39, recrutement de Libourne.

(Pour prendre rang du 25 février 1954.)

Saffores Mondotte (René), ancien sergent-chef de la 11e section d'infirmiers militaires, classe 1938, mle 3744, recrutement de Bordeaux.

Par décret en date du 25 septembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

(Loi du 2 janvier 1932, art. 2.)

GUERRE 1939-1945

Au grade de commandeur.

Carrier (Jacques-Alfred-Gratien-Marie), capitaine d'infanterie coloniale en retraite, classe 1936 du recrutement de la Seine, 4e bureau

Vignault (Jean-Jacques), ancien lieutenant du 166e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1931 du recrutement de la Seine, 6e bureau.

Au grade d'officier.

Chevalier (Léon-Raymond), ancien sergent du 21e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 3072 du recrutement de Nantes.

Larrigaudière (Pierre-Romain), ancien soldat du 28e bataillon de chars de combat, classe 1941, mle 125 du recrutement d'Agen.

Mention (Lionel-André-Paul), ancien soldat du 303e régiment d'artillerie, classe 1929, mle 1133 du recrutement d'Orléans.

Tardio (Hippolyte), ancien soldat du 23e régiment de marche de volontaires étrangers, E. V. 1940, mle L. M. 72 du recrutement de Pau.

Par décret en date du 25 septembre 1954, rendu sur proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 23 mars 1928, relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent,

titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

(Loi du 23 mars 1928.)

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1951.)

Millochau (André-Georges), ancien caporal-chef du 64e bataillon du génie, classe 1936, mle 242 au recrutement de Charlres.

(Pour prendre rang du 20 août 1953.)

Aubin (Philéas-Adrien), ancien adjudant du 11e régiment d'infanterie coloniale, classe 1934, mle 158 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1953.)

Dumond (Régis-Joseph), ancien sergent-chef du 1er régiment de chasseurs parachutistes, classe 1939, mle 1092 au recrutement de Privas.

Décrets du 2 octobre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 octobre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

A TITRE CIVIL

Au grade de commandeur.

Valiron (Georges-Jean-Marie), professeur de mathématiques à l'école polytechnique; 52 ans de services civils et militaires, 3 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1939.

Au grade d'officier.

Aquilina (Michel-Victor), officier en retraite; 32 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 mai 1946.

Bayssas (Julien-Séraphin-Thomas), agent supérieur de 2e classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 40 ans de services civils et militaires, 7 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1945.

Brault (Henri-René-Adrien), évêque de Saint-Dié; 39 ans de services civils et militaires, 5 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

Gillet (Léon-Henri), secrétaire administratif principal à l'établissement de réserve générale du matériel de Vernon; 41 ans de services civils et militaires, 9 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 juillet 1932.

Guerard des Lauriers (Roger-Fernand-Charles), assureur conseil, services rendus à la préparation militaire; 46 ans de services civils et militaires, 4 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

Pierrard (Léon-Charles-Arthur), sans profession, services rendus à la défense passive; 46 ans de services civils et militaires, 4 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1930.

Pinquet (Alphonse), ingénieur à la direction des études et fabrications d'armement; 40 ans de services civils et militaires, 4 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 décembre 1940.

Vella Ferrand (Marie-Antoine), maître de forges; 51 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 février 1931.

Au grade de chevalier.

Augustin (Henry-Eugène), agent administratif à l'atelier de construction de Lyon; 39 ans de services civils et militaires, 4 campagnes.

Boazis (Benjamin), secrétaire administratif de 1re classe à l'établissement régional du matériel d'Alger; 40 ans de services civils et militaires, 5 campagnes.

Bourrier (Pierre-Jean-Baptiste), professeur à l'école militaire préparatoire technique du Mans; 36 ans de services civils et militaires, 5 campagnes.

Colonna (François), commis administratif à l'établissement régional du matériel des transmissions de la 5e région militaire; 42 ans de services civils et militaires, 9 campagnes.

Coutant (Pierre-Roger), administrateur civil de 1re classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 20 ans de services civils et militaires, 1 campagne.

Fromonteil (Jean-Baptiste), secrétaire administratif principal à la manufacture d'armes de Tulle; 40 ans de services civils et militaires, 3 campagnes.

Gauthier (Maurice), professeur à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence; 35 ans de services civils et militaires.

Geraud (André-Francis), magistrat; 21 ans de services civils et militaires, 1 campagne.

Lafay (Marcel-Henri-Michel), administrateur civil de 1re classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 21 ans de services civils et militaires.

Lafon (Francis-Jean Jacques), ingénieur agronome; 25 ans de services civils et militaires, 2 campagnes.

Lanshere (Marcel-Désiré-Jules), adjoint administratif de classe exceptionnelle au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 39 ans de services civils et militaires, 4 campagnes.

Leveratto (Auguste), industriel, services rendus à l'intendance; 49 ans de services civils et militaires.

Mazac (Jeanne), commis administratif, personnel civil extérieur du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 36 ans de services civils.

Nicolai (Paul-Clément), docteur en médecine; 30 ans de services civils et militaires, 3 campagnes.

Patrois (Raymond), ingénieur à l'atelier de fabrication de Levallois; 37 ans de services civils et militaires.

Portier (Maximin-Mathurin-Marie), chef d'atelier à l'atelier de construction de Rennes; 42 ans de services civils et militaires, 3 campagnes.

Pradere (Jeanne), en religion sœur Vincent, école militaire enfantine Hériot; 27 ans de services civils.

Proust (Maurice), agent administratif au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 43 ans de services civils et militaires, 10 campagnes.

Quenel (André-Eugène-Charles), secrétaire administratif de 1re classe à la direction régionale du recrutement de la 3e région à Rennes; 41 ans de services civils et militaires, 8 campagnes.

Rasele (Germain-Louis-Léon), chef d'atelier à l'établissement régional du matériel de Toulouse; 40 ans de services civils et militaires, 5 campagnes.

Roulin (Gabrielle-Augustine-Charlotte), secrétaire d'administration principal au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 27 ans de services civils.

Rossi (Charles-Antoine-Toussaint), agent administratif à l'état-major de la subdivision militaire de Nice; 42 ans de services civils et militaires, 12 campagnes.

Thiery (Robert-Charles-François), directeur de sociétés; 27 ans de services civils et militaires.

Viguier (Emile-Raymond-Gustave), ingénieur dessinateur à la direction de travaux du génie de Constantine; 38 ans de services civils et militaires, 3 campagnes.

Par décret en date du 2 octobre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

A TITRE CIVIL

Au grade d'officier.

A titre exceptionnel.

M. Montagne (Pierre), maître de conférences à l'école polytechnique; 51 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 octobre 1917.

Par décret du président de la République en date du 2 octobre 1954 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promues ou nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent:

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Au grade de commandeur.

M. Durand (Marcel-Pierre-Marie), directeur général de la Régie immobilière de la ville de Paris, trésorier général de l'A. D. O. S. M. Officier du 31 mars 1938. 39 ans de services militaires et civils.

Au grade d'officier.

MM.

Lencot (Pierre-Marie-Joseph), agent administratif principal de la direction du commissariat de la marine. Chevalier du 30 novembre 1931. 35 ans de services militaires et civils.

Haab (Auguste-Antoine-Marie), agent supérieur de 1re classe. Chevalier du 11 janvier 1935. 28 ans de services militaires et civils.

Bécam (Hippolyte), président de l'association des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins en retraite et veuves du canton de Lesneven. Chevalier du 27 février 1936. 48 ans de services militaires et civils.

Morvan (Paul), président de la section locale de l'association des officiers-mariniers, quartiers-maîtres et marins en retraite et veuves, de Crozon. Chevalier du 7 juillet 1926. 43 ans de services militaires et civils.

Au grade de chevalier.

MM.

Bourguignon (Emile-Marie-Eugène), inspecteur divisionnaire de compagnie d'assurances, délégué de la F. A. M. M. A. C. dans l'Isère; 39 ans de services militaires et civils.

Burckel (Maurice), agent technique principal de classe exceptionnelle du service central hydrographique; 40 ans de services militaires et civils.

Henrio (Eugène-Pierre), secrétaire administratif principal de directions de travaux des constructions et armes navales, en retraite; 40 ans de services militaires et civils.

Ronbaud (Jean-Victor), secrétaire administratif de 1re classe de la direction de la comptabilité générale, en retraite; 39 ans de services militaires et civils.

Cloarec (Louis-Joseph), chef d'équipe ajusteur de la direction des constructions et armes navales; 39 ans de services militaires et civils.

Mallet de Chauny (Maurice-Gustave-Paul-Jean), administrateur civil de 2e classe; 24 annuités de services militaires et civils.

Douce (Pierre), chef de groupe des appareils de mesure électriques à la compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usine à gaz; 28 ans de services militaires et civils.

Annebicque (Florimond-Louis-Eugène), directeur général de la Compagnie générale d'entreprises électriques; 44 ans de services militaires et civils.

Le Borny (Yves), fabricant de maquettes de navires anciens; 33 ans de services militaires et civils.

Kervahut (Nicolas-Marie), instituteur en retraite; 38 ans de services militaires et civils.

Mme Augustin-Thierry (Baptistine), secrétaire générale du bureau de direction du comité national d'aide aux combattants d'Indochine; 20 annuités de services militaires et civils.

Décret du 1er octobre 1954 portant nomination au commandement par interim de la zone de défense aérienne n° 901, d'un officier supérieur de l'armée de l'air.

Par décret en date du 1er octobre 1954, est nommé, à compter du 1er octobre 1954, commandant par intérim de la zone de défense aérienne n° 901:

M. le colonel du corps des officiers de l'air, cadre navigant, Delfino (Louis-Barthélemy), en remplacement de M. le général de brigade aérienne Bezy (Jean-Marie-Eugène), appelé à d'autres fonctions.

Décret du 2 octobre 1954 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Brissaud-Desmaillet (Henri-Ernest-Charles) est nommé adjoint au général commandant la division de Marrakech.

Art. 2. — Le décret en date du 13 août 1954 portant affectation de M. le général de brigade Huguet est annulé.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'éducation nationale,

JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

JACQUES CHEVALLIER.

Décret du 2 octobre 1954 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le médecin général inspecteur Reilinger (Joseph-Alfred) est nommé directeur du service de santé de la 1re région militaire à compter du 1er novembre 1954.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'éducation nationale,

JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

JACQUES CHEVALLIER.

Décret du 2 octobre 1954 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le médecin général des troupes coloniales Raynal (Jean-Henri) est promu dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de médecin général inspecteur, pour prendre rang du 1er octobre 1954.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'éducation nationale,

JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

JACQUES CHEVALLIER.

Décret du 2 octobre 1954 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le colonel de gendarmerie Cases (Emmanuel-Pierre-Jean) est promu dans la 1re section du cadre de l'état-major général au grade de général de brigade pour prendre rang du 1er octobre 1954.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'éducation nationale,

JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

EMMANUEL TEMPLE.

Décret du 2 octobre 1954 portant nomination au grade de contre-amiral dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine et passage dans la 2e section dudit cadre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 1er octobre 1954.)

M. le capitaine de vaisseau Meyer (Jules-Hubert), du port de Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Calmon, placé en congé définitif du personnel navigant de l'aéronautique.

Art. 2. — M. le contre-amiral Meyer (J.-H.) est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux, à compter du 1er octobre 1954.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République.
Pour le président du conseil des ministres
et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Décret du 2 octobre 1954 portant nomination au grade de contre-amiral dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine et mise en congé définitif du personnel navigant de l'aéronautique.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 1er octobre 1954.)

M. le capitaine de vaisseau Calmon (Pierre-Jean-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Lepotier (A.-A.-M.), placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — M. le contre-amiral Calmon (P.-J.-A.) est placé, sur sa demande, en congé définitif du personnel navigant de l'aéronautique, à compter du 1er octobre 1954, en application de l'article 6 de la loi du 30 mars 1928.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres
et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Décret du 2 octobre 1954 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 1er octobre 1954.)

M. le capitaine de vaisseau Barthelemy (Robert-Louis), du port de Rochefort, en remplacement de M. le contre-amiral Meyer (J.-H.), placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine)
HENRI CAILLAVET.

Décret du 2 octobre 1954 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien général de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1954.)

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe de Costecaude Saint-Victor (Aimé-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Le Roux (J.), placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Décret du 2 octobre 1954 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien général de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1954.)

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Joly (Henri-Maurice-Emile), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Peu (P.-Y.), placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Décret du 2 octobre 1954 plaçant un officier général dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète.

Art. 1er. — M. le contre-amiral Lepotier (Adolphe-Auguste-Marie), du port de Lorient est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux, à compter du 1er octobre 1954.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Décret du 2 octobre 1954 plaçant un officier général dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Le Roux (Joseph), du port de Brest, est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux, à compter du 1er octobre 1954.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Décret du 2 octobre 1954 plaçant un officier général dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Peu (Paul-Yves), du port de Brest, est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux, à compter du 1er octobre 1954.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Décret du 2 octobre 1954 portant nomination d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général, 1re section, active, pour prendre rang du 1er octobre 1954.

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR, CADRE NAVIGANT

Au grade de général de brigade aérienne.

M. le colonel de Rancourt de Mimerand (Henri-Marie-Georges).

Art. 2. — M. le général de brigade aérienne de Rancourt de Mimerand (Henri-Marie-Georges) est mis, à compter du 1er octobre 1954, à la disposition du général commandant les forces aériennes alliées Centre-Europe.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
Pour le président du conseil des ministres et par délégation :
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
DIOMÈDE CATROUX.

Décret du 2 octobre 1954 portant mise en congé définitif du personnel navigant d'un ingénieur général de l'air.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu l'ordonnance du 15 septembre 1943 portant remilitarisation des ingénieurs de l'aéronautique complétée par les ordonnances des 9 décembre 1944 et 8 juin 1945;

Vu la loi du 30 mars 1928 modifiée par la loi du 30 mars 1929 et la loi n° 49-116 du 24 janvier 1949 relative au statut du personnel navigant et, en particulier, les dispositions de l'article 6;

Vu la loi n° 53-72 du 5 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1953 et, en particulier, les dispositions de l'article 18;

Vu le décret n° 54-798 du 4 août 1954 fixant le nombre de congés définitifs accordés aux personnels de l'armée de l'air pendant l'année 1954,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Du Merle (Guy-Ch.-M.-J.), est placé, sur sa demande, en congé définitif du personnel navigant, pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 1954.

Art. 2. — A l'issue de cette période de cinq ans, soit le 1er septembre 1959, M. l'ingénieur général Du Merle (Guy-Ch.-M.-J.), sera admis dans la 2e section du cadre des ingénieurs généraux de l'air.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
Pour le président du conseil des ministres
et par délégation :
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
DIOMÈDE CATROUX.

Homologation de grades d'assimilation au titre des déportés et internés de la Résistance.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés résistants;

Vu le décret n° 49-427 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés résistants;

Vu l'instruction n° 2397 SEFAG/CAB/EMP du 3 février 1950 pour l'application des articles 7 et 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance,

Arrête :

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les déportés et internés de la Résistance ci-après :

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)
Gugelot (Henri), né le 5 février 1875, déporté.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1943.)
Lang (Joseph-Germain), né le 12 septembre 1891, déporté.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1943.)
Arrighi (Pierre), né le 2 mars 1921, déporté.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Vallée (Robert), né le 18 janvier 1910, déporté.

(Pour prendre rang du 14 avril 1944.)
Rouxel (Jean-Bernard), né le 28 avril 1922, déporté.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Petit (Marcel), né le 31 décembre 1901, déporté.

(Pour prendre rang du 2 mars 1942.)
Mme Blech, née Vauder (Yvonne), née le 25 février 1907, déportée.

(Pour prendre rang du 22 février 1944.)
Duchesne (Charles), né le 26 avril 1910, déporté.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 30 août 1944.)
Guerre (Joseph), né le 22 mai 1895, interné.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1943.)
Foliguet (Bertrand-Franz-Marcel), né le 10 avril 1915, interné.

Pour le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 24 janvier 1944.)
Moszkowski (Sigismond), né le 18 février 1887, déporté.

(Pour prendre rang du 16 février 1944.)
Maurin (Louis), né le 15 septembre 1909, déporté

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 13 avril 1944.)
Netchitailo (Pierre), né le 28 juin 1894, déporté.

(Pour prendre rang du 9 mars 1942.)
Poirot (Lucien), né le 20 décembre 1891, déporté.

(Pour prendre rang du 15 avril 1942.)
Michaud (René), né le 3 octobre 1919, interné.

(Pour prendre rang du 7 juin 1942.)
Jansen (Marcel), né le 27 octobre 1910, interné.

(Pour prendre rang du 14 septembre 1942.)
Gueron (Nissim), né le 5 octobre 1892, déporté.

(Pour prendre rang du 17 juin 1943.)
N'Haux (Bertrand-Ulysse), né le 18 juillet 1905, déporté.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1943.)
Thomas (Guy), né le 11 février 1911, interné.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1943.)
Elgoyhen (Jean-Pierre), né le 8 février 1925, déporté.

(Pour prendre rang du 23 octobre 1943.)
Chesnot (André), né le 18 avril 1922, interné.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1943.)
Bueno Gil (Miguel), né le 28 septembre 1882, déporté

(Pour prendre rang du 8 décembre 1943.)
Paoli (Gérard), né le 20 juin 1923, déporté.

(Pour prendre rang du 6 janvier 1944.)
Lalhevé (Jean-Baptiste), né le 26 juin 1881, déporté.

(Pour prendre rang du 25 février 1944.)
Massot (Pierre), né le 18 juillet 1921, déporté.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Lautrete (Pierre), né le 18 novembre 1924, interné.

(Pour prendre rang du 14 juin 1944.)
Fertoret (Gaston), né le 7 octobre 1913, déporté.

(Pour prendre rang du 21 juin 1944.)
Benoit (Jean), né le 29 septembre 1912, déporté.

(Pour prendre rang du 9 mars 1945.)
Fournier (André), né le 30 janvier 1897, déporté.

Dans le grade de caporal.
(Pour prendre rang du 8 novembre 1942.)
Nehomme (Camille), né le 31 mai 1924, déporté.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Subercaze (Jean-Louis), né le 8 mars 1913, déporté.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1943.)
Stebener (Jean-Joseph), né le 6 septembre 1903, déporté.

(Pour prendre rang du 13 juillet 1944.)
Gautier (André), né le 9 octobre 1924, déporté.

(Pour prendre rang du 9 septembre 1944.)
Dufour (Louis), né le 26 mai 1892, interné.

Art. 2. — Sont homologués les déportés et internés de la Résistance ci-après:

Dans le grade de capitaine.
(Pour prendre rang du 19 novembre 1943.)
De Schryder (Pierre), né le 2 octobre 1913, interné.

Dans le grade de lieutenant.
(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Paulin (François), né le 12 février 1891, déporté.

(Pour prendre rang du 9 décembre 1942.)
Tiberat (Yves dit Marc), né le 29 juin 1922, interné.

(Pour prendre rang du 11 novembre 1943.)
Pilven (Pol), né le 11 septembre 1919, déporté.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1943.)
Tremeaud (Henri), né le 25 septembre 1901, interné.

(Pour prendre rang du 2 mai 1944.)
Pomel (André), né le 11 juillet 1921, interné.

Dans le grade de sous-lieutenant.
(Pour prendre rang du 3 janvier 1941.)
Quemener (Emile), né le 28 avril 1922, interné.

(Pour prendre rang du 26 mai 1942.)
Richter (Charles), né le 10 août 1912, déporté.

(Pour prendre rang du 13 juillet 1943.)
Raybaud (Marcel), né le 20 janvier 1912, déporté.

(Pour prendre rang du 30 octobre 1943.)
Dejean (Georges), né le 25 juin 1919, déporté.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1943.)
Taupin (Roger), né le 12 janvier 1909, interné.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)
Hubler (Lucien), né le 21 octobre 1914, déporté.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1944.)
Burclin (Joseph), né le 16 mars 1916, déporté.

(Pour prendre rang du 9 mars 1945.)
Duvivier (Pierre), né le 27 décembre 1909, déporté.
Lacarret (Laurent-Jean), né le 4 janvier 1903, déporté.

(Pour prendre rang du 10 mars 1945.)
Quilghini (Jacques), né le 22 novembre 1907, déporté.

(Pour prendre rang du 11 avril 1945.)
Mondain (Pierre), né le 14 septembre 1908, déporté.

Dans le grade d'adjudant.
(Pour prendre rang du 29 mars 1941.)
Helle (Robert), né le 22 juillet 1911, interné.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1943.)
Broquard (Edouard), né le 1er avril 1918, interné.

(Pour prendre rang du 16 juin 1943.)
Mariani (Ange), né le 30 août 1912, déporté.

(Pour prendre rang du 9 décembre 1943.)
Baudin (Marcel), né le 25 avril 1921, interné.

(Pour prendre rang du 5 avril 1944.)
Sac (Joseph), né le 22 juillet 1921, déporté.

(Pour prendre rang du 21 avril 1944.)
Ferret (Jean), né le 21 janvier 1906, déporté.

Dans le grade de sergent-chef.
(Pour prendre rang du 15 mars 1945.)
Higel (Adolphe), né le 30 novembre 1904, déporté.

Dans le grade de sergent.
(Pour prendre rang du 15 juin 1941.)
Gamas (René), né le 15 décembre 1891, interné.

(Pour prendre rang du 28 août 1942.)
Mme Colombet, née Menard (Thérèse), née le 9 octobre **1900**, internée.

(Pour prendre rang du 2 février 1943.)
Laffite (Jean-Pierre), né le 10 septembre 1922, déporté.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Mme Koupper, née Bertrand (Simone), née le 22 mars **1912**, déportée.

(Pour prendre rang du 5 avril 1943.)
Bourguet (Louis), né le 26 septembre 1902, déporté.

(Pour prendre rang du 10 juin 1943.)
Bessonnat (Aimé), né le 5 juin 1910, déporté.

(Pour prendre rang du 8 juillet 1943.)
Mme Delorme, née Perlat (Jeanne-Louise), née le 28 juillet **1893**, déportée.

(Pour prendre rang du 17 mars 1944.)
Castellas (Eugène), né le 17 février 1924, déporté.

(Pour prendre rang du 16 avril 1944.)
Lalouet (Maurice), né le 20 août 1922, déporté.

(Pour prendre rang du 21 avril 1944.)
Patte (René), né le 19 février 1920, interné.

(Pour prendre rang du 21 juin 1944.)
Richert (Georges), né le 6 août 1899, déporté.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1944.)
Landes (Adrien-Pierre), né le 30 août 1899, interné.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1944.)
Morraglia (Claude), né le 1er janvier 1925, déporté.

(Pour prendre rang du 18 juillet 1944.)
Izorche (Urbain), né le 27 mai 1909, déporté.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1945.)
Rossi (Jean-Joseph), né le 21 janvier 1907, déporté.

Dans le grade de caporal.
(Pour prendre rang du 8 avril 1941.)
Petitjean (Jean), né le 19 mai 1924, déporté.

(Pour prendre rang du 24 mai 1944.)
Couteaux (Paul), né le 7 avril 1914, déporté.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Bonnet (Paul), né le 10 octobre 1920, déporté.

(Pour prendre rang du 6 juillet 1944.)
Latil (Georges), né le 22 juin 1909, déporté.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1944.)
Gilet (André), né le 18 mai 1920, déporté.

Art. 3. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 septembre 1954.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES LEROY.

Concours d'admission à l'école spéciale militaire inter-armes (division Saint-Cyr).

Additif au *Journal officiel* du 9 septembre 1954 (p. 8673).

Liste d'admission des candidats autorisés à subir les épreuves d'éducation physique à la série de rappel des 24 et 25 septembre 1954.

Option « Sciences ».

Après: « 19 Lambeaux (René-Charles) », lire: « 19 *bis* Viollet (François-Marie-Jean) ».
Après: « 62 Cochard (René-Francis-Marcel) », lire: « 62 *bis* Poirel (Jean-Pierre) ».
Après: « 134 Coreau (René-Antoine-Jean-Gabriel) »; lire: « 134 *bis* Goulierre (Christian-Gaetan-Pierre); 134 *ter* Royer (André-Louis) ».
Après: « 165 Guillotin (Robert-Auguste-Clément) », lire: « 165 *bis* Pierron (Jacques-Pierre) ».
Après: « 173 Fémenia (François) », lire: « 173 *bis* de Laparre de Saint-Sernin (Frédéric-Pierre-Marie) ».
Après: « 181 Marin (Charles-Michel) », lire: « 181 *bis* Larrière (Jean-François) ».
Après: « 183 Livache (André-Bernard) », lire: « 183 *bis* Rochette de Lempdes (François-Xavier) ».
Après: « 186 Fesaix (Gérard », lire: « 186 *bis* Onffroy de Verez (Alain-Jean) ».
Après: « 200 Barberousse (Michel-Raymond-Marcel) », lire: « 200 *bis* Fontaine (Michel-Emile-Joseph) ».
Après: « 223 Boyer (Pierre-Régis-Raymond) », lire: « 223 *bis* Bricout (André) ».

Option « Lettres ».

Après: « 62 Castagne (Maurice-Jean-Paul) », lire: « 62 *bis* Imbert de Balorre (Arnaud-Anne-Hyacinthe) ».
Après: « 113 Cousigny (Alain-Emmanuel-Marie) », lire: « 113 *bis* de Vismes (Henri-Christian) ».

Les élèves désignés ci-dessus devront se présenter au général commandant l'école spéciale militaire inter-armes, le 5 octobre 1954, avant seize heures. Ils recevront, par ailleurs, une lettre de nomination ainsi qu'une notice où ils trouveront tous renseignements utiles quant à leur entrée à l'école. Ces documents leurs seront envoyés à l'adresse qu'ils ont fournie lors des épreuves orales.

Les dispositions concernant les élèves démissionnaires et le renvoi des dossiers d'inscription, telles qu'elles figurent au *Journal officiel* précité, leur sont applicables.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 54-984 du 30 septembre 1954 portant réduction provisoire du droit de douane d'importation applicable aux oranges.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 54-445 du 15 avril 1954 portant fixation du tarif des droits de douane d'importation;

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le décret n° 54-454 du 24 avril 1954 portant modification du tarif des douanes d'importation ainsi que réduction ou rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'au 31 octobre 1954 inclus, le droit de douane d'importation applicable aux oranges (douces ou amères) (n° 72 A du tarif douanier) continuera à être perçu au taux de 25 p. 100 en tarif minimum.

Art. 2. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce, ministre des finances, des affaires économiques et du plan par intérim,
HENRI ULVER.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Ouverture de crédits spéciaux.

Par arrêté en date du 29 septembre 1954, des crédits spéciaux ont été ouverts au budget du ministère des finances, en augmentation des restes à payer de l'exercice 1951, au titre du chapitre ci-après:

Chap. 3270. — Remboursement de frais de service du cadastre (Art. 2. — Frais de bureau), 475.000 F.

Délégation de signature.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 19 juin et 3 septembre 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Billard (Léon-René), directeur de la Dette publique, et, à son défaut, à M. Darrouzet (Etienne-Jean), directeur adjoint de la Dette publique, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, tous actes ou décisions concernant:

1° Toutes les valeurs gérées par la direction de la Dette publique, compris les titres des postes, télégraphes et téléphones, et relatifs aux opérations de rectification, de remplacement, de transfert, de mutation, de reconversion de titres déclarés adirés, de payement de coupons adirés ou détériorés et de réordonnancement d'arrérages atteints par la prescription quinquennale et de procéder en général à toutes opérations de gestion ayant pour objet l'application pure et simple des lois et règlements;

2° Les détachements de fonctionnaires de l'Etat et la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes ou allocations de toute nature, ainsi que de leurs accessoires, soumis au contrôle du département.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Ribaud (Marcel), administrateur civil de 1re classe, ou, à défaut, à M. Forestier (Jean), administrateur civil de classe exceptionnelle, en cas d'empêchement de M. Billard, directeur de la Dette publique, et de M. Darrouzet, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, tous actes ou décisions concernant les détachements de fonctionnaires de l'Etat et la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes ou allocations de toute nature, ainsi que de leurs accessoires soumis au contrôle du département.

Art. 3. — Toutefois, seront transmises à la signature du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, toutes les instructions et décisions d'ordre général élaborées par la direction de la Dette publique en vue de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant les pensions, rentes et allocations susvisées.

Art. 4. — L'arrêté du 25 juin 1954 portant délégation de signature est abrogé.

Art. 5. — Le directeur de la Dette publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet du 4 octobre 1954.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

EDGAR FAURE.

Dispositions relatives à la betterave sucrière, au sucre et aux alcools de betteraves et de mélasse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1954: page 9256, 2e colonne, titre III, Dispositions relatives à l'alcool de betteraves et à l'alcool de mélasse, article 24, 5e ligne, au lieu de: « Alcools rectifiés extra-neutres: 7.157 F, taxes comprises », lire: « Alcools rectifiés extra-neutres: 7.157 F, taxes non comprises ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 2 octobre 1954 portant nomination de recteurs d'académie.

Le Président de la République,
Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale,
Vu la loi du 11 juin 1854 et le décret du 22 août 1854 concernant l'organisation des académies;
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Doucet (Roger), recteur de l'académie de Besançon, est nommé, à compter du 1er octobre 1954, recteur de l'académie de Montpellier, en remplacement de M. Guilion.

Art. 2. — M. Richard (Georges), doyen de la faculté de pharmacie de l'université de Nancy, est nommé, à compter du 1er octobre 1954, recteur de l'académie de Besançon, en remplacement de M. Doucet.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Architecture.

Par arrêté du 19 juillet 1954, M. Cromback (Lucien), architecte des bâtiments de France, chef d'agence des bâtiments civils et palais nationaux à Strasbourg, atteint par la limite d'âge, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 10 novembre 1954, mais maintenu en fonctions à titre exceptionnel jusqu'au 31 décembre 1954.

A la date de son admission à la retraite, M. Cromback a été nommé architecte en chef honoraire des bâtiments civils et palais nationaux.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Approbation d'une décision de la Confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes.

Par décision du 27 septembre 1954, le ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction a approuvé, en application de l'arrêté du 21 avril 1947, la décision n° 70 de la Confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes fixant les normes de préparation des produits de transformation tirés de l'anchois par l'industrie du salage.

LOGEMENT ET RECONSTRUCTION

Affectation de terrains domaniaux sis à Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise) au ministère du logement et de la reconstruction et au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Le ministre du logement et de la reconstruction, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53-1091 du 5 novembre 1953;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 février 1952 transférant à l'Etat (ministère de la reconstruction et de l'urbanisme) la propriété de terrains appartenant à l'association syndicale de remembrement de Saint-Cyr-l'Ecole;

Vu la décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en date du 19 août 1952 autorisant un échange de terrains dépendant de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr contre deux parcelles des terrains visés ci-dessus;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 1er octobre 1952,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont affectés au ministère du logement et de la reconstruction (direction de l'aménagement du territoire), en vue de faciliter les opérations de remembrement à Saint-Cyr-l'Ecole, quatre parcelles de terrain, ayant fait partie de l'école spéciale militaire, d'une superficie de 10.471 mètres carrés, cadastrées section C, nos 193 p, 219 p et 233 p, et figurées par une teinte jaune sur le plan annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Sont affectées au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (direction centrale du génie) deux parcelles d'une superficie de 5.455 mètres carrés, section C, nos 194 p, 195 p, 196 p, 202 p, 203 p, 204 p, 209 p à 210 p et 218 p, et figurées par une teinte rose sur le plan annexé au présent arrêté.

Art. 3. — La double opération donnera lieu au versement d'une somme de 4.962.000 F représentant la différence de valeur entre les biens remis de part et d'autre. Cette somme sera prélevée sur le compte spécial du ministère du logement et de la reconstruction au profit du budget général.

Art. 4. — Le directeur de l'aménagement du territoire au ministère du logement et de la reconstruction, le directeur du génie au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 août 1954.

Le ministre du logement et de la reconstruction,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CAMILLE BONNOMIE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES MAIGNON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Affectation provisoire au ministère des travaux publics, du logement et de la reconstruction (logement et reconstruction) d'un bâtiment de la caserne Beaupuy, à Limoges (Haute-Vienne).

Par arrêté concerté du ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques en date du 27 septembre 1954, est affecté au ministère des travaux publics, du logement et de la reconstruction (logement et reconstruction), pour une durée de neuf années, du 28 juin 1947 au 27 juin 1956, en vue de son utilisation comme cité-logement, le bâtiment « A » (à l'exception des locaux nos 2, 6 et 7 *bis* du rez-de-chaussée) de l'immeuble domanial dénommé caserne Beaupuy, à Limoges (Haute-Vienne), et figuré sur le plan annexé audit arrêté.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 27 septembre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de 479.551.000 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1954:

Chap. 1090.	— Frais de remplacement	14.901.000 F.
Chap. 1120.	— Indemnités éventuelles	2.000.000
Chap. 3010.	— Services extérieurs. — Remboursement de frais	23.050.000
Chap. 3080.	— Transport du matériel et du personnel.	1.298.000
Chap. 3090.	— Travaux d'impression	211.600.000
Chap. 3100.	— Travaux et cessions à titre remboursable	129.329.000
Chap. 3140.	— Matériel des télécommunications	91.877.000
Chap. 4010	— Prestations et versements facultatifs	1.616.000
Chap. 5360	— Equipement. — Bâtiments	3.820.000
	Total	479.551.000 F.

Par arrêté interministériel en date du 27 septembre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de 298.300.000 F applicable au chapitre 3140: « Matériel des télécommunications » du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1954.

Télécommunications.

Par arrêté du 30 septembre 1954, les ingénieurs élèves des télécommunications dont les noms suivent sont nommés à l'emploi d'ingénieur de 3e classe des télécommunications et titularisés dans le grade correspondant:

Au titre du secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

(A compter du 1er octobre 1952.)

Au centre national d'études des télécommunications (service des recherches et du contrôle techniques): M. Villain (J.).

(A compter du 1er octobre 1953.)

Au centre régional d'études des télécommunications (service des recherches et du contrôle techniques): M. Dezoteux (J.).

A la direction régionale des télécommunications de Limoges: M. Genet (Y.).

(A compter du 1er octobre 1954.)

A la direction régionale des télécommunications de Paris: M. Gouny (P.).

A la direction du service des lignes souterraines à grande distance: M. Kallmann (E.).

Au centre national d'études des télécommunications (service des recherches et du contrôle techniques): M. Chappey (M.).

A la direction des bâtiments et des transports: M. Allovon (M.).

A la direction régionale des télécommunications de Paris: M. Giscard d'Estaings (Ph.).

A la direction régionale des télécommunications de Strasbourg: M. Fargette (Y.).

Au titre de la radiodiffusion-télévision française.

(A compter du 1er octobre 1954.)

MM. Leny (J.-Cl.), Azam (G.)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Déchéance de la Société des mines et minerais de Provence d'une concession de mines.

Par arrêté du 14 avril 1954, la Société des mines et minerais de Provence titulaire de la concession des mines de plomb, zinc, cuivre, argent et métaux connexes de Pic-Martin (Var), est déchue de cette concession, sans attribution d'aucune indemnité.

A l'expiration du délai de recours ou, au cas de recours, après notification de la décision confirmative du présent arrêté, celui-ci sera inséré au *Journal officiel* et transcrit sur les registres de la conservation des hypothèques.

Comité technique consultatif d'importation du cacao et du chocolat.

Par arrêté du 29 septembre 1954, M. Robert Dubois, secrétaire général du syndicat national des importateurs de biscuits, pains d'épice, chocolat et confiserie, 22, route de la Borde, le Vésinet (Seine-et-Oise), est nommé membre titulaire du comité technique consultatif d'importation du cacao et du chocolat, en remplacement de M. Lehmann, démissionnaire.

Comité technique consultatif d'importation de la confiserie de sucre.

Par arrêté du 29 septembre 1954, M. Robert Dubois, secrétaire général du syndicat national des importateurs de biscuits, pains d'épice, chocolat et confiserie, 22, route de la Borde, le Vésinet (Seine-et-Oise), est nommé membre titulaire du comité technique consultatif d'importation de la confiserie de sucre, en remplacement de M. Lehmann, démissionnaire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 28 septembre 1954 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 septembre 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 10 août 1954, portant que la promotion faite au terme dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Rodel (Jacques-Henri-Laurent), président de la fédération nationale des syndicats de conserveurs de produits agricoles, domicilié à Paris; 39 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 27 septembre 1946.

Commercialisation des vendanges en Champagne.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 22 juillet 1927;
Vu les articles 152 à 160 du code du vin;
Vu le décret-loi du 28 septembre 1935;
Vu la loi du 12 avril 1941;
Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953;
Vu la délibération du comité interprofessionnel du vin de Champagne;
Vu l'impossibilité de recueillir en temps opportun l'avis de l'institut national des appellations d'origine;
Vu l'urgence;
Sur proposition du commissaire du Gouvernement du comité interprofessionnel du vin de Champagne,

Arrête:

Art. 1er. — Les vendanges, moûts et vins de la récolte 1954, pour lesquels l'appellation d'origine Champagne est revendiquée par les récoltants, ne pourront être commercialisés par ces derniers à destination des magasins spéciaux Champagne des négociants qu'à concurrence d'un poids de vendanges de:

4.400 kg dans les crus suivants: Avize, Bergères-les-Vertus, Chouilly, Cramant, Cuis, Grauves, le Mesnil-sur-Oger, Oger, Trépail, Villers-Marmery, Vertus, Nogent-l'Abesse;
3.800 kg dans les autres crus de la Marne et dans l'Aisne;
3.300 kg dans les crus de l'Aube,

ou de son équivalent en moûts et vins.

Art. 2. — Les superficies servant de base au calcul des quantités ainsi commercialisées par chaque récoltant seront celles déterminées par la liste officielle établie par le comité interprofessionnel du vin de Champagne.

Art. 3. — L'interdiction de commercialiser énoncée à l'article 1er ci-dessus pourra être réformée soit dans les formes du présent arrêté, après avis de l'institut national des appellations d'origine, soit par décision du commissaire du Gouvernement du comité interprofessionnel du vin de Champagne en fonction des résultats définitifs de la récolte.

Art. 4. — Sauf autorisation exceptionnelle accordée par le comité interprofessionnel du vin de Champagne, le logement des vendanges, moûts et vins de la récolte 1954 non commercialisés est interdit dans les magasins visés à l'article 1er.

Art. 5. — Les vendanges, moûts et vins de la récolte 1954 rentrés en infraction aux dispositions ci-dessus ne peuvent, en aucun cas, être pris en charge à un compte quelconque d'appellation d'origine.

Art. 6. — Le directeur de la production agricole, le chef du service de la répression des fraudes, le commissaire du Gouvernement du comité interprofessionnel du vin de Champagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er octobre 1954.

ROGER HOUDET.

Comité interprofessionnel de la pomme de terre.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 53-974 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation des marchés agricoles;

Vu le décret du 17 août 1954 portant création d'un comité interprofessionnel de la pomme de terre,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité interprofessionnel de la pomme de terre:

Représentants des producteurs de pommes de terre.

Titulaires.

MM. Belbeoc'h (Hyacinthe), coopérative de Landerneau, à Landerneau (Finistère).
Bernard (Jean), à Gomiécourt, par Achiet (Pas-de-Calais).
Dany (Alfred), Saint-Vincent-de-Provence, à Mallemort (Bouches-du-Rhône).
Dourin (Lucien), 12, boulevard Baudin, à Alger.
Ferte (Georges), à Saint-Bandry, par Ambleny (Aisne).
Fichot (Charles), à Lanvalou, par Saint-Pol-de-Léon (Finistère).
Jeannes (Jérôme), à Kergleuziou en Melgven (Finistère).
Rollin (Marceau), au Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône).
Vanoye (Jacques), à Herbécourt (Somme).

Suppléants.

MM. Blas (Henri), à Toulis (Aisne).
Bonneau (Valère), à Bou (Loiret).
Coat (François), Roualou, à Pleyber-Christ (Finistère).
Dumée (Georges), à Cap-Matifou (Algérie).
Guillemot, à Buzancy, par Sept-Monts (Aisne).
Martin (Jean-Marie), à Tilly-sur-Meuse (Meuse).
Puissant (Louis), la Chartreuse, à Vesly (Eure).
du Puylison, à Vaugueniges (Haute-Vienne).
Thiéry (Marcel), à Hautmougey, par Bains-les-Bains (Vosges).

Représentants des négociants en pommes de terre.

Titulaires.

MM. Adema (Marcel), 23, rue Jonquoy, à Paris (14e).
Auffray (François), 4, rue Darhouët, à Lamballe (Côtes-du-Nord).
Dubois, 16, rue du Dauphiné, à Lyon (Rhône).
Gillet (Maurice), 19, rue de Paris, à Pierrefitte (Seine).
Hemour (Joseph), 81, cours Julien, à Marseille.
Levy (Maurice), 9, rue Marbeau, à Paris (16e).

Suppléants.

MM. Augier (Marius), à Monteux (Vaucluse).
Bellevre (Georges), 1, rue de la Gare, à Laventie (Pas-de-Calais).
Boennec (Yves), 23, rue Hoche, à Pont-l'Abbé.
Caillau (Louis), 31, boulevard Carnot, à Toulouse.
Delamare (André), 27, rue de la Michodière, à Paris (2e).
Delassus (Charles), à Merville (Nord).

Représentants des agents commerciaux.

Titulaire.

M. Gillet (Charles), 39, boulevard Sérurier, à Paris (19e).

Suppléant.

M. Daubige (Raymond), 64, rue de Rennes, à Paris (6e).

Représentants des détaillants.

Titulaire.

M. Duval (Henri), 16, rue des Martyrs, à Paris (9e).

Suppléant.

M. Gandillon (Marcel), 70, boulevard Diderot, à Paris (12e).

Représentants des coopératives de consommation.

Titulaire.

M. Hudelot (Roland), 61, rue Boissière, à Paris (16e).

Suppléant.

M. Royer (Raymond), 61, rue Boissière, à Paris (16e).

Représentants de la féculerie.

Titulaire.

M. Prevosteau (Fernand), féculerie de Sours, à Sours (Eure-et-Loir).

Suppléant.

M. Maillard (Lucien), féculerie de Ressons-sur-Matz (Oise).

Représentant de l'assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture.

Titulaire.

M. Barlet, président de la chambre d'agriculture de la Creuse.

Représentants de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Titulaire.

M. Courtier, à Echampeu, par Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

Suppléant.

M. Chaigne, à Sainte-Marie-de-Ré (Charente-Maritime).

Art. 2. — Cinq experts permanents seront désignés par le comité lors de sa première séance.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1954.

ROGER HOUDET.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 2 octobre 1954 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil.

Par décret du Président de la République en date du 2 octobre 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 août 1954, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade de commandeur.

M. Martine (Félix-Nicolas-Constant), gouverneur de 1re classe de la France d'outre-mer, en retraite, Tananarive (Madagascar). Officier du 6 avril 1948.

Décret du 2 octobre 1954 portant promotions et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil exceptionnel.

Par décret du Président de la République en date du 2 octobre 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 août 1954, portant que les promotions et nomination faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil exceptionnel:

Au grade d'officier.

MM.

Bruniquel (Adolphe-Charles-Clément-Marie-Joseph), administrateur en chef de la France d'outre-mer, directeur adjoint des affaires politiques du ministère de la France d'outre-mer. Chevalier du 11 août 1947. Ancienneté dans le grade: 7 ans 3 mois 6 jours. Titres exceptionnels.

Demetz (Henri-Gabriel-Alphonse), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, direction du contrôle du ministère de la France d'outre-mer. Chevalier du 2 août 1946. Ancienneté dans le grade: 7 ans 10 mois 28 jours. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

M. Bezombes (Roger), artiste peintre, Paris; 22 ans 5 mois 13 jours de pratique professionnelle, dont 1 an de majoration pour mobilisation. Titres exceptionnels.

Modalités du concours d'entrée à l'école nationale de la France d'outre-mer (concours B).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 septembre 1954: page 8975, 1re colonne, au lieu de: « ... nommés adjoints 1er échelon de la France d'outre-mer... », lire: « ... nommés administrateurs adjoints, 1er échelon, de la France d'outre-mer,... ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 27 septembre 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 27 septembre 1954, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 23 septembre 1954, portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur sont nommés:

Au grade de chevalier.

MM.

Level (Robert-Léon-Maxime), administrateur des Poilus d'Orient et Anciens combattants des T. O. E., Cleby; 35 ans de services civils et militaires.

Lalanne (Joseph), fondateur et président de l'association des Poilus d'Orient et des T. O. E., le Havre; 43 ans de services civils et militaires.

Date des opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires de l'office national.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret no 47-1370 du 24 juillet 1947 et les textes qui l'ont modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946;

Vu l'arrêté interministériel en date du 27 janvier 1950 modifié par l'arrêté du 30 juin 1952 et par l'arrêté du 13 septembre 1954, portant création de commissions administratives paritaires à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires ci-dessous désignées, créées à l'office national, se dérouleront, dans les conditions prévues par le décret du 24 juillet 1947 modifié, le lundi 25 octobre 1954.

1re commission: adjoints administratifs; chefs de groupe; classe exceptionnelle; 1er à 11e échelon.

2e commission: secrétaires sténodactylographes; sténodactylographes.

3e commission: aides-commis; employés de bureau dactylographes; employés de bureau 1er à 8e échelon.

4e commission: brigadier-chef; brigadier, huissier de direction; agents de service.

Art. 2. — Les listes comprendront, pour un même grade, un nombre de candidats titulaires et suppléants au moins égal à celui fixé par l'arrêté du 27 janvier 1950 modifié.

Les listes devront parvenir au bureau du personnel pour le lundi 4 octobre 1954 au plus tard, et devront porter l'indication du candidat habilité à les représenter dans les opérations électorales. Une déclaration signée par chaque candidat accompagnera le dépôt de chaque liste.

Art. 3. — Les opérations de vote auront lieu à l'Hôtel des Invalides, sous la présidence du sous-directeur chargé du personnel ou de son représentant.

Le scrutin sera ouvert de dix à douze heures.

Art. 4. — Les agents absents régulièrement pour congé seront admis à voter par correspondance.

Art. 5. — L'électeur recevra une enveloppe dans laquelle il insérera le bulletin de son choix. Ces bulletins seront établis sur papier blanc d'après un modèle fourni par l'administration. L'électeur introduira l'enveloppe dans l'urne après avoir émargé en regard de son nom, la liste électorale.

Art. 6. — Dans la limite du nombre des candidats à élire pour chaque grade, les électeurs peuvent voter pour les candidats de ce grade appartenant à des listes différentes. Le choix des électeurs ne peut s'exercer qu'entre les candidats titulaires du même grade présentés par les diverses listes.

Art. 7. — Dès la clôture des opérations de vote, le dépouillement sera effectué et il sera procédé ensuite à la répartition des sièges et à la désignation des représentants, conformément aux dispositions du décret du 24 juillet 1947 modifié.

Art. 8. — Les bulletins blancs ou illisibles, ceux dans lesquels les votants se feront connaître, ceux portant des indications autres que celles prescrites, n'entreront pas en compte dans le résultat du dépouillement; ils seront annexés au procès-verbal ainsi que les bulletins ayant fait l'objet de contestations.

Art. 9. — Il sera établi une liste des fonctionnaires ayant qualité pour prendre part au vote. Les électeurs y seront inscrits par ordre alphabétique. Ces listes seront affichées quinze jours au moins avant la date fixée pour le scrutin.

Art. 10. — Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 septembre 1954.

JEAN MASSON.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 30 septembre 1954, M. Dusigne (Michel), rédacteur principal de 3e classe à la direction départementale de la santé de la marine, est nommé receveur au sanatorium national Vancauwenbeghe à Zuydcoote (Nord) (2e tour), en remplacement de M. Provost, muté à l'institution nationale des sourds-muets de Chambéry.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 7 octobre 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Communication du Gouvernement sur les négociations internationales.

2. — Discussion éventuelle d'interpellations se rapportant à la communication du Gouvernement.

Proclamation d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département du Cantal en date du 14 septembre 1954, que M. Joly (Antony) a été proclamé député du Cantal en remplacement de M. Dommergue, décédé

M. Joly est appelé à faire partie du 3e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le jeudi 7 octobre 1954, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 7 octobre 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président pour le jeudi 7 octobre 1954, à quatorze heures trente, au local n° 221.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Presidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 27 septembre au 2 octobre 1954:

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 1921. — Chronologie internationale du 1er au 15 septembre 1954 ..... 50 F.

N° 1925. — Aperçu sur l'économie de l'U. R. S. S. en 1953-1954. — 1re partie: l'Evolution économique..... 50 F.

N° 1926. — Aperçu sur l'économie de l'U. R. S. S. en 1953-1954. — 2e partie: Documents officiels..... 50 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Articles et documents.**

(Bulletin d'informations et de presse étrangère.)

N° 112. — 1. *Problèmes d'actualité.* — I: La conférence des Neuf à Londres. — II: Le congrès du parti travailliste.
2. *Faits et opinions.* — Les impressions du sénateur Wiley au terme de son voyage en Europe..... 48 F.

N° 113. — 1. *Problèmes d'actualité.* — I: Le projet de pool atomique international. — II: Le congrès travailliste et le réarmement allemand.
2. *Textes du jour.* — Communiqué relatif à la 1re séance de la conférence des Neuf (Londres, 28 septembre 1954). — Texte des résolutions présentées au Congrès du parti travailliste britannique sur le réarmement allemand (Scarborough, 28 septembre 1954).
3. *Faits et opinions* — Orient-Occident. — La situation politique en Malaisie. — Les Etats-Unis et le Japon..... 48 F

N° 114. — 1. *Problèmes d'actualité.* — La conférence des Neuf: l'offre de M. Eden.
2. *Textes du jour.* — La conférence des Neuf puissances: communiqué de la 3e séance; déclaration de M. Dulles; déclaration de M. Eden; communiqué de la 6e séance (29-30 septembre 1954). Communiqué relatif aux entretiens franco-américains sur l'Indochine (29 septembre 1954).
2. *Faits et opinions.* — Les problèmes européens et la conférence de Londres. — Aspects politiques et sociaux de l'Italie d'aujourd'hui..... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

III. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 352 du 28 septembre 1954 publie notamment: Dix ans de Benelux. — Evolution économique de quelques pays d'Amérique latine en 1952 et 1953.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

IV. — Cahiers français d'information.

N° 261 du 1er octobre 1954 présente, notamment: La contribution de la France à l'organisation de l'Europe, discours prononcé le 19 septembre 1954 à Nevers par M. Mendès-France, président du conseil. — L'organisation de la pêche fluviale (1).

Le numéro..... 45 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

V. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 335 du 2 octobre 1954 publie en variétés statistiques: l'Allemagne occidentale. — I: Energie; II: Transports; III: Main-d'œuvre; IV: Industrie; V: Salaires et prix; VI: Finances; VII: Commerce intérieur; VIII: Commerce extérieur.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs et aux exportateurs de produits de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

(Avis C. E. C. A./18.)

A compter de la date de publication du présent avis, la liste des produits annexés à l'avis C. E. C. A./44 et visée par l'avis C. E. C. A./15, qui ont été publiés au *Journal officiel* du 31 juillet 1954, est modifiée comme suit en ce qui concerne les tôles de fer ou d'acier (n° ex 73-13 du tarif des douanes):

NUMÉRO du tarif des douanes.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
	Au lieu de:
Ex 73-13.	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid: — B. Autres tôles: — — VI. Autrement façonnées ou ouvrées: — — — *a.* Simplement découpées, de forme autre que carrée ou rectangulaire: — — — — 3. Autres: — — — — — Autres.
	Lire:
Ex 73-13.	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid: — B. Autres tôles: — — VI. Autrement façonnées ou ouvrées: — — — *a.* Simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire: — — — — 3. Autres.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis relatif au tirage de la trente-huitième tranche de la loterie nationale 1954.

Le tirage de la trente-huitième tranche de la loterie nationale 1954 aura lieu le mercredi 6 octobre 1954, à vingt heures trente, en présence du public.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la tranche spéciale du prix de l'Arc de Triomphe 1954 a eu lieu à Paris (Salle Pleyel), le 2 octobre 1954, à dix-sept heures.

Les chevaux *Rabelia, Cordova, Romantisme* ont été affectés à la 8e série.
— *La Sorellina, Bastia* ont été affectés à la 10e série.
— *Elu, Sun Cap* ont été affectés à la 3e série.
— *Almaos, Yorick* ont été affectés à la 5e série.
— *Prince Rouge, Tahiti* ont été affectés à la 4e série.
— *Philante, Banassa* ont été affectés à la 6e série.
— *Otto, Sica Boy* ont été affectés à la 9e série.
— *Norman, Vamos* ont été affectés à la 7e série.
— *Clochard, By Thunder* ont été affectés à la 2e série.
— *Soleil Levant, Tribord* ont été affectés à la 1re série.

Resultat de la course.

1er *Sica Boy* (9e série).
2e *Banassa* (6e série).
3e *Philante* (6e série).

Attribution des lots.

Tous les billets de la 9e série gagnent **20.000** F.

Cas particulier n° 3.

Les chevaux classés 2e et 3e ont été affectés à la même série.

	Dans la 9e série.	Dans la 6e série.	Dans les huit autres séries.
	Francs.	Francs.	Francs.
Les billets dont le numéro se termine par:			
72 gagnent	100.000	45.000	25.000
75 —	100.000	45.000	25.000
07 —	150.000	55.000	30.000
69 —	150.000	55.000	30.000
57 —	300.000	75.000	35.000
87 —	400.000	110.000	40.000
235 —	1.000.000	175.000	50.000
249 —	1.000.000	175.000	50.000
875 —	1.000.000	175.000	50.000
810 —	1.000.000	175.000	50.000
335 —	1.000.000	175.000	50.000
636 —	1.000.000	175.000	50.000
076 —	1.000.000	175.000	50.000
922 —	1.000.000	175.000	50.000
484 —	1.000.000	175.000	50.000
518 —	1.000.000	175.000	50.000
728 —	1.000.000	175.000	50.000
360 —	1.000.000	175.000	50.000
549 —	1.000.000	175.000	50.000
476 —	1.000.000	175.000	50.000
194 —	1.000.000	175.000	50.000
747 —	1.000.000	175.000	50.000
251 —	1.000.000	175.000	50.000
806 —	1.000.000	175.000	50.000
259 —	1.000.000	175.000	50.000
906 —	1.000.000	175.000	50.000
Les billets portant les numéros:			
2.365 gagnent	1.500.000	1.325.000	175.000
1.586 —	1.500.000	1.325.000	175.000
1.642 —	1.500.000	1.325.000	175.000
6.842 —	1.500.000	1.325.000	175.000
7.167 —	1.500.000	1.325.000	175.000
5.443 —	1.500.000	1.325.000	175.000
6.885 —	1.500.000	1.325.000	175.000
5.273 —	1.500.000	1.325.000	175.000
1.017 —	1.500.000	1.325.000	175.000
0.782 —	1.500.000	1.325.000	175.000
9.868 —	1.500.000	1.325.000	175.000
7.257 —	1.500.000	1.325.000	175.000
4.351 —	1.500.000	1.325.000	175.000
5.379 —	1.500.000	1.325.000	175.000
2.290 —	1.500.000	1.325.000	175.000
0.781 —	1.500.000	1.325.000	175.000
9.363 —	1.500.000	1.325.000	175.000
3.318 —	1.500.000	1.325.000	175.000
4.710 —	1.500.000	1.325.000	175.000
0.956 —	1.500.000	1.325.000	175.000
1.146 —	5.000.000	2.000.000	500.000
9.372 —	10.000.000	3.500.000	1.000.000
1.481 —	25.000.000	10.500.000	1.500.000
3.931 —	80.000.000	28.000.000	2.000.000

Ministère des travaux publics, du logement et de la reconstruction.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 15 novembre 1954, dans le tarif n° 14, les nouvelles dispositions ci-après:

TARIF N° 14

. . . . . .

CHAPITRE 13. — Régions Nord et Sud-Ouest.

§ 1er. — **Tubes et tuyaux métalliques** (417).

(Applicable jusqu'au 30 juin 1955.)

De Decazeville-Saint-Michel à Berlaimont ou à Valenciennes, par rame de 120 tonnes: barème 256.

(*Paris, le 30 septembre* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier comme il est indiqué ci-après l'annexe I au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

ANNEXE I

Liste des réseaux secondaires français adhérant au tarif, avec indication des transports, en provenance ou à destination de chacun de ces réseaux, admis au bénéfice du tarif.

RÉSEAUX SECONDAIRES adhérant au tarif pour les transports indiqués dans la colonne ci-contre.	TRANSPORTS ADMIS AU BÉNÉFICE du tarif.
. . . . .	. . . . .
Voies ferrées d'intérêt local (Compagnie générale de...) :	
Ligne de Velu-Bertincourt à Saint-Quentin.	C. G. A. T. M. — Annexe B, chap. 3 (§ 1), tarif n° 3, chap. 51 (§ XI).
Voies ferrées du Dauphiné (Régie départementale des...).	C. G. A. T. M. — Annexe B, chap. 3 (§ 14).
. . . . .	. . . . .

(*Paris, le 30 septembre* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter comme il est indiqué ci-après le tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

ANNEXE III

Dispositions spéciales applicables à certains transports effectués entre gares Société nationale des chemins de fer français ou réseaux secondaires et gares des chemins de fer de la Sarre.

. . . . . .

§ n. — Agglomérés de liège, expédiés avec lettre de voiture de petite vitesse.

(Applicable jusqu'au 30 juin 1955.)

RELATION	BARÈME APPLICABLE par wagon chargé de 5 tonnes.
Marseille-Maritime—Sarrebrück Hgbf...	228

(*Paris, le 30 septembre* 1954.)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, la tarification ci-dessous dont la durée d'application vient à expiration le 13 octobre 1954, comprise dans le cadre des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 2 du tarif n° 107, sera prorogée jusqu'au 13 octobre 1955.

Remorques rail-route chargées

(à l'exception des envois en remorques-citernes).

RELATIONS		PAR ENVOI de plusieurs remorques chargées.	
de	à	Prix par tonne appliquer	Surtaxe par remorque
		Francs.	Francs.
Marseille-Maritime..	Ivry-sur-Seine	2.255	9.022
ou *vice versa* dans la relation			
Marseille-Maritime..	Strasbourg-Cronenbourg ..	2.201	8.804

(*Paris, le 5 octobre* 1954.)

3° *Projets de conventions concernant des taxes convenues.*

A. — Prorogations.

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 31 décembre 1955 les conventions tarifaires qu'elle a conclues avec:

Société pour l'utilisation rationnelle des gaz (U. R. G., Butagaz).
Compagnie des gaz de pétrole (Primagaz).
Société de distribution des gaz liquides de pétrole (Antargaz, Naphtagaz, Stargaz, S. I. T. P.).
Société d'exploitation des gaz liquéfiés (Monagaz).
Société des produits chimiques et raffineries de Berre.
Purfina française.
Société L'Allobroge (Héliogaz).
Société Union des gaz liquides modernes (Thermogaz).
Compagnie française de raffinage (Raffigaz).
Société d'entreprise pour l'utilisation du propane (Gazex).
Société havraise de distribution de gaz et d'huiles de pétrole (Vitogaz) (ex-Société Vitogaz).
Société Lampropane à Toulouse.
Compagnie générale des gaz liquéfiés (C. O. G. E. G. A. L.).
Société des carburants du Sud-Ouest (S. C. S. O.).
Société Martin-Rondeau, Noël et Mesnard (Butanor), à Angers.

(28 *septembre* 1954.)

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger, jusqu'au 31 décembre 1955, les conventions tarifaires qu'elle a conclues avec:

Société générale des eaux minérales de Vittel.
Société des eaux minérales de Contrexéville.
Société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy et Société anonyme Parmentier (sources de Vals).
Société générale des eaux minérales de Vals-Saint-Jean.
Compagnie de la source Perrier, les Bouillens (Gard).
Société française des eaux minérales (sources Perles de Vals).
Société anonyme des eaux minérales de Vals-Favorite.
Société des eaux minérales de Vals-Reine.
Société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy et Société anonyme Parmentier (sources de Vichy).
Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy et Compagnie des grandes sources d'eaux minérales.
Compagnie des eaux minérales de Pougues.
Etablissement de Saint-Galmier (source Badoit).
Société anonyme des eaux minérales d'Evian-les-Bains.

Société des eaux minérales et des établissements thermaux de Châtel-Guyon.
Source Dubois à Vichy.
Société des eaux minérales de Rouzat.
Etablissement hydrominéral de Sainte-Marguerite, Vic-le-Comte.
Société des mines de Charrier à Laprugne.
Société d'exportation des eaux de Volvic.
Compagnie fermière des eaux minérales d'Aix-les Bains.

(25 *septembre* 1954.)

B. — **Dénonciations.**

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français donne avis de dénonciation, à compter du 1er janvier 1955, des conventions tarifaires qu'elle a conclues avec:

Société des gaz du Midi (Pyrogaz).
Comptoir des gaz industriels.
Compagnie générale industrielle pour la France et l'étranger.

(28 *septembre* 1954.)

4° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Autorisations provisoires.**

30 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 23 septembre 1954 tendant:

1° A la création d'un tarif international pour le transport, à petite vitesse, de la houille et du coke de houille de certaines gares des bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle à destination de certaines gares françaises;

2° A insérer, dans le chapitre 3 du tarif n° 7, un paragraphe IX applicable au charbon de terre aggloméré ou non et au coke en provenance d'un pays membre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, expédiés après transbordement au port de Strasbourg, de Strasbourg-Port-du-Rhin à destination d'une usine métallurgique ou d'une cokerie minière desservie directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français;

3° A inscrire, au tarif n° 14, un *nota* prévoyant l'application d'une surtaxe de 10 F par tonne à l'ensemble des produits métallurgiques taxés aux conditions de ce tarif. (*Journal officiel* du 28 septembre 1954.)

Autorisation de mise en application immédiate, à titre provisoire, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

28 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer de Sonain à Anzin et à la frontière belge.** — Proposition du 9 septembre 1954 tendant à étendre aux transports en provenance ou à destination de Blécourt-garage et de Tincourt-Boucly les dispositions particulières prévues au paragraphe 20 du chapitre 3 de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises. (*Journal officiel* du 14 septembre 1954.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à dater du 1er octobre 1954, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

28 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 16 septembre 1954 tendant à aménager le renvoi (x) du tableau III du recueil T concernant les envois en containers et en palettes-caisses, taxés aux conditions du tarif n° 6, chapitre 3, paragraphe II. *Journal officiel* du 21 septembre 1954.)

Autorisation de mise en application provisoire, à partir du 1er octobre 1954, des dispositions proposées, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, de modifier comme suit le texte du renvoi (x) du recueil T:

(x) Pour les envois chargés dans des containers ou dans des palettes-caisses, il n'est pas tenu compte du minimum de 200 kg fixé respectivement par les tarifs nos 106 et 114 et la taxe est établie sur les minima indiqués ci-après:

Envois chargés dans des containers: 220 litres par container utilisé;

Envois chargés dans des palettes-caisses:

220 litres par palette utilisée, dont le volume est égal ou supérieur à 1 mètre cube;

120 litres par palette utilisée, dont le volume est égal ou supérieur à 0,400 mètre cube, sans atteindre 1 mètre cube;

90 litres par palette utilisée, dont le volume est inférieur à 0,400 mètre cube, sans que le nombre de litres taxés puisse être inférieur à 120 litres par expédition.

La présente décision ne préjuge pas celle à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

30 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 15 septembre 1954 tendant à publier un premier supplément au tarif international pour le transport de la houille expédiée par rame de fort tonnage de certaines gares belges et néerlandaises sur certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 21 septembre 1954.)

Autorisation de mise en application provisoire, à partir du 1er octobre 1954, de cette proposition, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

30 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 28 septembre 1954 tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1954 les dispositions prévues au littéra B du chapitre 101, paragraphe Ier, du tarif n° 14 concernant certains produits sidérurgiques destinés à l'exportation. (*Journal officiel* du 28 septembre 1954.)

Autorisation de mise en application provisoire, à partir du 1er octobre 1954, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

29 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 9 septembre 1954 tendant à modifier les dispositions du chapitre 7, paragraphe II, du tarif n° 5, applicables aux betteraves pour sucreries et distilleries expédiées de certaines gares désignées à destination de Somain (*Journal officiel* du 14 septembre 1954).

Autorisation de mise en application des dispositions proposées à dater du 1er octobre 1954, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologations.**

1er *octobre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 26 août 1954 tendant à l'inscription des établissements de la Motte-Bourbon, Saint-Léger-de-Montbrillais et les Trois-Moutiers au chapitre 1er, paragraphe 6 B, de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises. (*Journal officiel* du 31 août 1954.)

1er *octobre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 29 juillet 1954 tendant à aménager les dispositions des paragraphes III, V et VIII du chapitre 3 du tarif n° 11, applicables, d'une part, aux cailloux destinés à l'empierrement et aux pierres à macadam et, d'autre part, aux matériaux d'empierrement goudronnés. Le recueil T serait modifié corrélativement. (*Journal officiel* des 3 et 31 août 1954.)

Homologation acceptée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que la durée de validité de l'abaissement à 100 km du minimum de parcours de 250 km prévu au chapitre 3, paragraphe III, du tarif n° 11, sera limitée au 30 juin 1955.

29 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 26 août 1954 tendant à supprimer le renvoi (*a*) figurant actuellement au chapitre 13, paragraphe 1er, du tarif n° 7, pour les combustibles minéraux expédiés des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais à destination de Rouen (toutes gares). (*Journal officiel* du 31 août 1954.)

1er *octobre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français et Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Gue à Menaucourt.** — Proposition du 2 septembre 1954 tendant:

A étendre à la région Nord les dispositions du chapitre 5i paragraphe XI, C, du tarif n° 11, applicables aux pierres de taille brutes ou légèrement ébauchées expédiées d'une gare du chemin de fer de Gue à Menaucourt à une gare des régions Est et Sud Est;

A modifier corrélativement le recueil T. A. (*Journal officiel* du 7 septembre 1954.)

28 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 26 août 1954 tendant à insérer dans le chapitre II du tarif n° 14 un nouveau paragraphe comportant des dispositions applicables à la fonte brute en gueuses expédiée de Dunkerque à Vireux-Molhain ou Vireux-Wiroin par wagon chargé de 20 tonnes. (*Journal officiel* du 31 août 1954.)

28 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français, Régie départementale des transports de l'Aisne et Compagnie générale des voies ferrées d'intérêt local.** — Proposition du 2 septembre 1954 tendant à proroger jusqu'au 30 juin 1955 les dispositions des chapitres 7, paragraphe I C, et 51, paragraphes VI C et XII, du tarif n° 5 applicables aux transports de betteraves pour sucreries et distilleries à destination d'Aulnois-sous-Laon et de Mesbrecourt. (*Journal officiel* du 7 septembre 1954.)

28 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 2 septembre 1954 tendant à proroger jusqu'au 30 juin 1955 l'application des dispositions prévues au tarif n° 3, chapitre 3, paragraphe XIII, renvoi *a*. (*Journal officiel* du 7 septembre 1954.)

29 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 26 août 1954, tendant à étendre aux gares de Saint-Masmes, Somme-Py, Yèbles-Guignes et Verneuil-l'Etang, les dispositions d'abonnement créées au chapitre 13, paragraphe I, du tarif n° 5 en faveur des betteraves pour sucreries et distilleries à destination de Rucourt (garage) (*Journal officiel* du 31 août 1954).

29 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 26 août 1954 tendant à la création, au chapitre 3 du tarif n° 3, de dispositions applicables aux transports de fruits non dénommés, légumes non dénommés et pommes de terre effectués d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Vire (*Journal officiel* du 31 août 1954).

29 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 26 août 1954 tendant à modifier le texte du renvoi (*a*) qui réglemente l'application de la surtaxe prévue au numéro de prix 4.536 du recueil T. A., pour les envois effectués aux conditions des paragraphes III *c'* et IV du chapitre 51 du tarif n° 8 (*Journal officiel* du 31 août 1954).

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 1er septembre 1954 donnée par décision du 31 août 1954 (*Journal officiel* du 7 septembre 1954).

C. — Décisions prises sur des propositions présentées par la Société nationale des chemins de fer français concernant des prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges.

29 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition présentée le 21 septembre 1954 conformément à l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français tendant à proroger jusqu'au 30 juin 1955 l'application du barème 70 compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 1er du tarif n° 14 pour le cuivre brut expédié de Bassens ou de Bordeaux (toutes gares) à Limoges-Bénédictins. (*Journal officiel* du 21 septembre 1954.)

Pas d'objection à la mise en vigueur à dater du 30 septembre 1954.

30 *septembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 28 septembre 1954 tendant à la création, au chapitre 103, paragraphe I *c*, du tarif n° 12, de dispositions applicables aux transports de bauxite brute, en provenance d'un établissement producteur situé dans le département du Var ou de l'Hérault et desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français, expédiée par cet établissement de la gare le desservant à Neuenburg-frontière et Port-Bou et exportée par ces points (*Journal officiel* du 28 septembre 1954).

5° *Erratum*.

Erratum au *Journal officiel* du 28 septembre 1954, page 9172, sous la rubrique : « Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général. 1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle », dans le texte de la 4e proposition :

Il y a :

« . . . . . »

TARIF N° 14

« NOTA. — 1° et 2° (sans changement).

« NOTA. — A titre temporaire et pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 août 1955 (un an après mise en vigueur)... ».

Il faut :

TARIF N° 14

« NOTA. — 1° et 2° (sans changement).

« NOTA. — A titre temporaire et pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le... (un an après mise en vigueur)... ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne.

Est envisagée la vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours sur titres pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hopitaux et hospices de la Guadeloupe autres que les établissements placés sous le régime de la loi du 21 décembre 1941.

Il est ouvert, à la préfecture de la Guadeloupe, un concours sur titres pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices de ce département autres que les établissements placés sous le régime de la loi du 21 décembre 1941.

La date de ce concours est fixée au 15 novembre 1954.

Le nombre d'inscriptions à effectuer n'est pas limité.

Peuvent faire acte de candidature les agents visés à l'article 9i (1°) du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande, sous pli recommandé, avant le 1er novembre 1954 au préfet de la Guadeloupe (2e division, 4e bureau) à Basse-Terre.

Cette demande devra être accompagnée des pièces suivantes :

1° Un extrait d'acte de naissance ;

2° Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) ;

3° Une copie certifiée conforme des diplômes universitaires ;

4° Un exposé des titres ainsi que des services antérieurs ;

5° Un certificat médical délivré par un médecin assermenté attestant l'aptitude physique du candidat à exercer les fonctions de directeur d'hôpital.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aux hospices de Dunkerque (Nord).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu, le 16 novembre 1954, aux hospices de Dunkerque (Nord).

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus, les chefs de bureau et rédacteurs, des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans à la date du concours, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 5 novembre 1954, au directeur des hospices de Dunkerque qui adressera aux personnes en faisant la demande toutes indications concernant la liste des pièces à fournir et le programme des épreuves.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

INSTITUT D'EMISSION DES ETATS DU CAMBODGE, DU LAOS ET DU VIET-NAM

Situation comptable au 31 août 1954.
(Article 66 des statuts.)

ACTIF

			En I. C. $
Caisse:			
Billets en compte à la Banque de l'Indochine		754.228.521 12	
Caisses des succursales et agences d'Indochine		321.048.871 46	
			1.075.277.392 58
Avoirs francs:			
Encaisse francs statutaire (art. 29)		700.000.000 »	
Disponibilités francs pour transferts		1.564.531.656 60	
Disponibilités francs pour voyageurs		59.270.000 »	
			2.323.801.656 60
Disponibilités en or et en devises:			
Disponibilités en devises		»	
Disponibilités en or		»	
			»
Caisses auxiliaires et comptes courants			7.782.587 05
Effets en pension:			
Effets publics		28.000.000 »	
Effets privés		9.760.000 »	
			37.760.000 »
Avances aux Etats:			
Cambodge		350.000.000 »	
Laos		235.000.000 »	
Viet-Nam		1.200.000.000 »	
			1.785.000.000 »
Avances à la caisse autonome			1.275.000.000 »
Divers:			
Effets en cours de recouvrement		133 »	
Opérations à classer et à régulariser		72.439 88	
Débiteurs divers		18.008.872 02	
Crédits de la C. C. F. O. M. (compte d'ordre)		44.590.000 »	
			62.671.444,90
Avances au Trésor indochinois			8.305.423.264 90
	Valeurs investies	Amortissements	
Immobilisations:			
Terrains	21.049.447 »	»	
Bâtiments	55.747.336 10	4.257.585 43	
Matériel et mobilier	9.738.628 27	3.559.520 67	
Fabrications fiduciaires	111.765.325 58	24.000.000 »	
	198.300.736 95	31.817.106 10	166.483.630 85
Immobilisations en cours			2.373.609 65
Autres valeurs immobilisées			5.051.498 20
Charges d'exploitation			53.931.862 39
			15.100.556.947 12

PASSIF

			En I. C. $
Emission fiduciaire			11.792.894.886 »
Comptes de dépôts:			
Trésors nationaux et caisse autonome		1.607.722.526 12	
Autres collectivités publiques		831.770 58	
Banques		478.965.328 53	
Aide américaine		115.209.307 37	
			2.202.759.132 60
Divers:			
Créditeurs divers		88.799.025 08	
Opérations à classer et à régulariser		26.568.745 15	
Crédits de la C. C. F. O. M. (compte d'ordre)		44.590.000 »	
			159.957.770 23
Effets circulant sous notre endos:			
Bons du Trésor national du Cambodge		35.000.000 »	
Bons du Trésor national du Laos		5.000.000 »	
Bons du Trésor national du Viet-Nam		433.000.000 »	
			473.000.000 »
Fonds de dotation			200.000.000 »
Fonds de réserves			50.000.000 »
Provisions			111.606.145 53
Recettes d'exploitation			77.339.012 76
			15.100.556.947 12

HORS BILAN

Droits à tirages des Trésors nationaux:			
Cambodge		150.000.000 »	
Laos		95.000.000 »	
Viet-Nam		»	
			245.000.000 »
Bons de la C. A. G. A. revêtus de l'aval de l'institut d'émission			70.451.000 »
Titres déposés en garantie des opérations de compensation			11.500.000 »
Répartition entre les Etats de l'actif du compte de compensation des marchandises importées et exportées géré par la caisse autonome. Cette répartition a entraîné une avance correspondante de l'institut à la C. A. G. A. :			
Cambodge		172.746.751 66	
Laos		54.964.875 53	
Viet-Nam		550.812.177 13	
			778.523.804 32

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 4 octobre 1954.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 4 octobre 1954.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 ..(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..	6740 ..	Suède	100 c. s.	6763 623	6713 ..	6816 50	6736 ..	6734 ..
361 ..	Canada	1 $ Can.	.. . .	.... ..	.... ..	360 90	.... ..	8017 ..	Suisse	100 f. s.	8083 98	7944 ..	8064 ..	8012 ..	8010 ..
164 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	164 20	.... ..	1336 25	Autriche	100 sch.	1316 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
8329 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8371 ..	8396 ..	8325 50	8324 50	1002 50	Egypte	1 liv. ég.	1005 01	997 ..	1013 ..	1002 50	.... ..
699 25	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	699 05	698 85	56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
5037 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5035 ..	.... ..	2790 ..	Mexique	100 pes.	2800 .	2779 ..	2821 ..	2783 ..	.... ..
978 35	Gde-Bretagne ..	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	978 20	978 05	1221 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1223 ..	1222 ..
4887 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4884 ..	4883 ..	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4864 11	4824 50	4897 50	1897 50	.... ..
9211 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9210 ..	9208 ..	117 60	Yougoslavie . .	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	100 piastres	1000
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550	Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1945

DE LA

Société générale des gaz du Midi.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société générale des gaz du Midi sont informés que l'amortissement du 1er novembre 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Société anonyme Textile Ardennaise

(Anciens établissements Emile Henrion.)

AU CAPITAL DE 119.170.000 F

SIÈGE SOCIAL : SEDAN (ARDENNES)

R. C. : Sedan n° 5113.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des obligations amorties au tirage du 6 septembre 1954 et remboursables à partir du 1er octobre 1954 à 5.000 F;**

2° **Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
146 à 150	53	1.526 à 530	54	3.146 à 150	53
196 à 200	54	1.581 à 585	53	3.201 à 205	49
366 à 370	53	1.836 à 850	54	3.246 à 250	54
446 à 450	53	1.906 à 910	53	3.256 à 260	54
516 à 520	53	1.921 à 925	54	3.266 à 270	54
521 à 525	53	1.961 à 965	54	3.271 à 275	53
571 à 575	53	2.016 à 020	53	3.411 à 415	53
576 à 580	53	2.076 à 080	53	3.451 à 455	54
611 à 615	53	2.086 à 090	53	3.496 à 500	54
631	53	2.116 à 120	54	3.536 à 540	53
632 à 635	54	2.256 à 260	53	3.556 à 560	53
761 à 765	53	2.326 à 330	53	3.586 à 590	53
801 à 805	54	2.481 à 485	53	3.591 à 595	54
806 à 810	54	2.636 à 640	53	3.596 à 600	54
821 à 825	54	2.756 à 760	54	3.601 à 605	54
991 à 995	54	2.771 à 775	54	3.706 à 710	53
1.041 à 045	54	2.826 à 830	54	3.761 à 765	54
1.151 à 155	53	2.861 à 865	53	3.816 à 820	53
1.166 à 170	54	3.001 à 005	54	3.836 à 840	53
1.226 à 230	53	3.026 à 030	53	3.846 à 850	53
1.396 à 400	53	3.076 à 080	53	3.946 à 950	53
1.421 à 425	54	3.086 à 090	54	3.956 à 960	53
1.516 à 520	53	3.116 à 120	53		

ETABLISSEMENTS TERROT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 630.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 2, RUE ANDRÉ-COLOMBAN, A DIJON (CÔTE-D'OR)

R. C. : Dijon n° 4374.

Bons 6 1/2 0/0 1953 *de* 10.000 *F.*

Liste numérique des bons sortis au tirage du 14 septembre 1954 et remboursables à partir du 15 octobre 1954 à 10.536 F.

3.737 à 4.105.

Pour parfaire le présent amortissement, la société a procédé au rachat en Bourse de 226 bons.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 23 *décembre* 1953.)

L'Appareillage Electro-Industriel Petrier, Tissot et Raybaud

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 210, AVENUE FÉLIX-FAURE, LYON

R. C. : Lyon B 456.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 *de* 2.000 *F.*

1° **Liste numérique de la série comprenant les 63 obligations sorties au tirage complémentaire du 14 septembre 1954, compte tenu des obligations précédemment rachetées, et remboursables au pair de 2.000 F à partir du 1er octobre 1954, coupons du 1er octobre 1955 et suivants attachés.** (Il avait été procédé d'autre part au rachat en Bourse de 203 obligations);

2° **Les amortissements précédents ont été effectués par voie de rachats en Bourse et les obligations amorties lors du premier tirage en 1947 sont toutes remboursées.**

6.920 à 7.040

ETABLISSEMENTS MARTINEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A BLOIS, RUE DUCOUX

R. C. : Blois n° 5090.

Obligations 5.000 F 5 1/4 0/0 1947.

Septième amortissement.

Liste des 43 obligations 5 1/4 0/0 1947 sorties au septième tirage au sort du 23 septembre 1954 et formant la totalité des titres à amortir au 1er novembre 1954.

694 à 736 inclus.

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er novembre 1954 à 5.000 F, coupon n° 8 attaché, aux guichets de la Banque Régionale de l'Ouest, à Blois, et dans ses agences.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 30 *septembre* 1948, *p.* 9595.)

Liste de rappel des obligations 5 1/4 0/0 1947 amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

351 353 354.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 10 SEPTEMBRE 1954

Obligations communales de 10.000 F 6 0/0 1951.

L'obligation n° 328754 sera remboursée par **15 millions** de francs.
Les obligations nos 268201 et 565722 seront remboursées par **5 millions** de francs.

Les 7 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1 million** de francs:

21538 62959 78391 102224 226424 646557 742656

Les 40 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000** F:

24121	43021	77521	88521	456721	460621	465021	485021
110921	115721	135821	139221	492021	517421	518021	521221
142621	155821	216921	217021	531121	582121	629021	636221
234521	267121	269421	302921	661221	689121	690221	691721
303721	326821	426821	431321	767921	778921	787821	792421

Les 80 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000** F:

24145	24149	43045	43049	456745	456749	460645	460649
77545	77549	88545	88549	465645	465649	485045	485049
110945	110949	115745	115749	492045	492049	517445	517449
135345	135349	139245	139249	518045	518049	521245	521249
142645	142649	155845	155849	531145	531149	582145	582149
216945	216949	217045	217049	629045	629049	636245	636249
234545	234549	267145	267149	661245	661249	689145	689149
269445	269449	302945	302949	690245	690249	691745	691749
303745	303749	326845	326849	767945	767949	778945	778949
426845	426849	431345	431349	787845	787849	792445	792449

21.270 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir: à l'exception des 130 obligations ci-dessus, remboursables par un lot, les numéros des 241 séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

Remarque. — Chaque série de cent titres est représentée par le premier numéro de la série. Exemple: 001801 pour 001801 à 001900.

001801	003601	005701	008401	432201	437301	446601	446901
009701	012701	018401	*021501	448301	448701	450901	455101
*024401	028101	*043001	049401	*456701	458301	*460001	462501
049501	050701	050801	054101	463101	463701	*465601	467901
058801	*062901	069501	*077501	468201	479001	*485001	*492001
*078301	079301	080501	084801	499901	501301	501501	504001
086001	086501	*088501	088601	507701	*517401	517701	*518001
094101	*102201	*110901	111901	520401	*521201	529701	*531101
112801	*115701	117301	117501	532701	538501	539601	542501
127201	128301	128601	132101	543901	545801	549901	550301
*135301	*139201	140901	*142601	553701	559501	564301	*565701
143701	150701	*155801	160501	569501	*582101	585501	586201
165001	169301	170901	171301	587001	587101	588001	588701
172701	178801	180301	182401	589101	590701	595801	596301
191701	194901	204101	204301	597001	606901	609401	610801
210901	214201	*216901	*217001	613401	615701	620001	620101
222101	223901	225001	*226401	621701	*629001	630801	632001
231101	233601	*234501	235001	633701	636601	*646501	649001
239801	249001	250301	258601	652201	652701	654201	*656201
259101	261301	*267101	*268201	660501	664801	*661201	668101
268901	*269401	271101	276901	668301	671201	673501	673601
278101	286301	287501	292401	681001	687001	687501	*689101
293001	298901	300601	301901	*690201	*691701	692001	695501
*302901	*303701	304801	308301	698601	700101	708401	*712601
314601	*326801	*328701	329301	716301	718501	718801	719701
329501	331301	332601	332301	720801	723801	724401	728001
338801	351801	357601	359901	729301	735501	741401	741601
360501	371701	378201	379501	752001	756801	761801	767601
394601	403001	408101	410201	*767901	778501	778601	*778901
412501	412701	418101	426701	*787801	*792401	793401	797901
*426801	427401	429601	*431301				

Le remboursement par des lots ou au pair sera effectué à partir du 5 novembre 1954.

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties au tirage et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

NOTA. — Les obligations remboursables au pair sont payables à partir de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage et ont droit au payement de ce coupon.

Remarque. — Chaque série de cent titres est représentée par le premier numéro de la série. Exemple: 3201 pour 3201 à 3300.

3201	5401	6401	6601	121501	124601	128501	129601
7301	10301	17501	24601	130401	131001	132401	133201
26101	26301	28001	28401	134101	144101	146201	148701
31301	32501	39501	50401	150101	150601	151001	151701
50901	54501	58001	62601	153101	156201	156401	163401
64501	67401	67801	68101	164201	169001	172801	175601
69001	70801	72201	72701	178001	178501	181101	181501
75001	76801	80901	82601	183101	183401	195601	206301
83201	86601	98901	100201	207801	215001	216101	217401
100501	102301	104101	104601	219601	221901	222201	222501
106201	107601	107901	109201	225201	225701	228001	231701
111001	115101	115801	119901	233101	234801	236801	237201
240601	241301	243501	243901	524201	528701	530301	530801
246401	247001	247601	254101	537501	542701	558501	559601
254201	256301	261101	263801	563801	565501	566101	566301
276601	277101	284601	286601	567901	570401	572401	572501
287201	291201	292101	293401	573301	573601	573901	577101
295201	296101	298101	299801	578301	580601	581901	584501
299901	301801	303801	308501	584601	586701	587401	593801
312201	315401	319901	324001	594301	594901	595901	602801
324201	324601	327901	332601	603101	607001	607501	622801
334001	336701	341001	341301	623601	624301	631601	636801
351501	353701	355101	356801	637301	638601	651201	656501
356901	358401	360901	364501	657501	659601	663301	664901
365201	366001	368101	368801	665401	668201	682601	684001
372201	373801	380601	383201	685001	691401	691501	692801
385501	387301	387801	388101	693501	694601	694901	697601
388301	389801	390701	394001	702801	704501	706801	708101
394501	395301	396301	397101	708501	708801	709301	713501
398601	399901	401401	407901	714901	715001	716601	717801
413001	414401	414701	415601	717901	720001	721001	722801
420401	430801	451001	456001	725001	730101	734501	735001
462701	465301	466501	470201	736201	736701	738501	740001
476501	480601	481901	485501	743701	757801	760601	761601
483701	489701	491001	496001	768301	776301	776501	778101
496601	496901	499101	501101	778001	782501	785501	790401
503801	505501	507101	507501	790501	791001	793901	

TIRAGE DU 22 SEPTEMBRE 1954.

Obligations communales de 10.000 F 6 0/0 1950.

L'obligation n° 109098 sera remboursée par **15 millions** de francs.
Les obligations nos 453822 et 640101 seront remboursées par **5 millions** de francs.

Les 7 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1 million** de francs:

342598 362287 417447 508641 599256 763544 771103

Les 40 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000** F:

17	37217	58217	62117	288317	354617	386317	388517
79617	88317	94017	117317	417117	458517	460817	462917
118217	126417	128617	129517	463917	469417	470817	483617
144217	185517	202517	251917	510117	538817	590017	591917
262517	263817	264217	281017	679017	692717	736917	769717

Les 80 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000** F:

13	78	37213	37278	386313	386378	388513	388578
58213	58278	62113	62178	417113	417178	458513	458578
79613	79678	88313	88378	460813	460878	462913	462978
94013	94078	117313	117378	463913	463978	469413	469478
118213	118278	126413	126478	470813	470878	482613	482678
128613	128678	129513	129578	510113	510178	538213	538278
144213	144278	185513	185578	510113	510178	538213	538278
202513	202578	251913	251978	590013	590078	591913	591978
262513	262578	263813	263878	679013	679078	692713	692778
264213	264278	281013	281078	736913	736978	769713	769778
288313	288378	354613	354678				

NOTA. — Les titres de 5.000 F ont droit à la moitié du lot.

11.970 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir: à l'exception des 130 obligations ci-dessus, remboursables par un lot, les numéros des 121 séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

Remarque. — Chaque série de cent titres est représentée par le premier numéro de la série. Exemple: 000001 pour 000001 à 000100.

*000001	*037201	045201	050501	*417401	419001	*453801	459001
053901	*058201	*062101	062401	*458501	*460801	461901	462101
074501	*079601	*088301	089501	*462901	*463801	468501	*469401
*094001	096201	*109001	114401	*470801	473801	*482601	485501
116901	*117301	*118201	*126101	486901	505501	*510101	511201
*128601	*129501	130601	134501	521301	525701	526201	*532801
*144201	145901	150001	161201	540501	543801	546401	548301
180701	*185501	*202501	215301	552801	563501	578801	*580001
245401	250601	251501	*251901	*591901	*598401	*599201	*610401
257501	*262501	*263801	*264201	641501	643801	645601	658501
270001	276701	*281001	284901	659001	675501	*679001	*692701
2 87301	*288301	290101	291301	703501	710101	725201	*730501
329001	331401	333001	340801	738801	746501	753301	754701
*342501	*351601	*362201	371601	758701	759001	*763501	*769701
377201	381901	*386201	*388501	*771101			
392501	397901	415101	*417101				

Le remboursement par des lots ou au pair sera effectué à partir du 16 novembre 1954.

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties au tirage et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

NOTA. — Les obligations remboursables au pair sont payables à partir de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage et ont droit au payement de ce coupon.

Remarque. — Chaque série de cent titres est représentée par le premier numéro de la série. Exemple: 28101 pour 28101 à 28200.

28101	31801	34001	34701	118501	119301	125101	127901
35901	36601	42901	51201	129201	133401	135301	137001
56301	60401	61201	89101	137301	140701	142701	147301
92001	96901	98701	101401	149101	149901	152201	152501
104901	106401	109901	117701	153001	156001	159101	164801

167301	174301	175701	187801	537101	538001	539301	554001
197601	215401	245001	246701	559701	563601	563701	570701
248101	249701	261501	265501	571501	575001	575901	583101
269401	271801	273501	294001	584601	588501	596201	599801
298301	303301	304401	305701	608401	609101	609701	614101
307401	312801	318401	322101	615101	619101	620601	620901
322301	323601	327801	330001	621001	628101	631601	635801
330201	332401	333101	334001	641401	643101	643801	646201
340401	348701	349101	353101	651101	655201	661301	664601
359401	360701	367601	372201	666701	670901	678401	679101
378101	380801	387301	388601	681001	690801	698801	703201
389201	389901	398001	400101	706101	709101	715601	716601
409901	411101	411501	416001	717801	719101	721601	724901
429101	429301	443201	445501	742201	746201	748301	752901
447801	448701	454101	457901	755101	756401	756501	761801
472401	473101	490701	492101	767801	767901	772101	772201
492601	493601	498501	505101	774101	777601	778101	778301
506201	511501	518701	520801	782501	786801	788701	795601
524101	524601	528801	524901	796201			

GOUVY & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 121.985.000 F

SIÈGE SOCIAL: A DIEULOUARD (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C.: Nancy n° 13343.

Liste numérique des 12 obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F sorties au tirage du 27 septembre 1954 de la huitième tranche d'amortissement.

1.236 à 1.247.

Ces titres sont remboursables à partir du 1er novembre 1954 au prix de 5.000 F, coupon n° 8 détaché:

A la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, 4, place André-Maginot, à Nancy;

Au Comptoir national d'escompte de Paris, agence de Nancy, 56, rue Saint-Jean, à Nancy,

ainsi que dans tous les comptoirs de ces deux établissements.

80 titres formant le solde des 92 prévus au tableau d'amortissement ont fait l'objet de rachats en Bourse.

Liste numérique des obligations sorties au tirage antérieur et non encore présentées au remboursement.

Tirage 1953.

2.651 2.652 2.674 2.675 2.676 2.680.

CREDIT LYONNAIS

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions Crédit lyonnais.

Les numéros des 42.105 parts bénéficiaires du Crédit lyonnais dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1955 seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 18 novembre 1954, à dix heures trente, au siège central du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.071.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 37, RUE DE SURÈNE, PARIS (8e)

R. C.: Seine 3165.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 2.595 obligations sorties au troisième tirage d'amortissement effectué le 27 septembre 1954** (la société a racheté 79 titres pour compléter cet amortissement);

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES DE REMBOURSEMENT
14.847 à 16.847	1953
25.792 à 28.409	1954
31.830 à 36.718	1952

Les obligations sorties en 1954 seront remboursables à partir du 1er novembre 1954.

Société anonyme des Distilleries et Brasserie d'Aurillac

CAPITAL: 29.100.000 F

SIÈGE SOCIAL: 42, AVENUE DES PUPILLES-DE-LA-NATION, A AURILLAC

R. C.: Aurillac 577.

Obligations 6,75 0/0 1951 (1re *et* 2e *tranche.*)

Troisième tirage d'amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat de 21 obligations.

En conséquence, le tirage au sort a porté sur 22 titres.

Liste des obligations sorties au tirage et remboursables à partir du 1er octobre 1954.

1 à 10 — 1.381 à 1.390 — 1.401 et 1.402

Rappel des obligations sorties aux tirages antérieurs.

341 à 344 — 531 à 540 — 591 à 600 — 1.091 à 1.100
1.231 à 1.250 — 1.331 à 1.340

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt Caisse nationale de l'énergie 4 0/0 octobre 1954 (Fusion) provenant du regroupement en 1954 de quatorze emprunts 4 0/0 contractés par des Sociétés d'électricité et de gaz nationalisées et mis à la charge d'Electricité de France et de Gaz de France (loi du 8 avril 1946).

DATE DE REMBOURSEMENT	NOMBRE D'OBLIGATIONS à rembourser exprimé en coupures de 10.000 F.
10 octobre 1955	8.169
— 1956	8.496
— 1957	8.836
— 1958	9.190
— 1959	9.557
— 1960	9.939
— 1961	10.337
— 1962	10.750
— 1963	11.180
— 1964	11.628
— 1965	12.092
— 1966	12.577
— 1967	13.079
— 1968	13.602
— 1969	14.147
Total	163.579

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Goldstein (René-Gaston), né à Paris le 20 septembre 1919, demeurant à Herblay (Seine-et-Oise), 9, allée des Acacias, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Gonin.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Le jeudi 9 décembre 1954, à neuf heures, il sera procédé publiquement, au palais du tribunal de commerce, à Paris, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de garnitures pour cercueils (oreillers, matelas, couvertures, capitons) nécessaires au service municipal des pompes funèbres du 1er janvier 1955 au 31 décembre 1956.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au service municipal des pompes funèbres (bureau des achats), 104, rue d'Aubervilliers, Paris (19e), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures (les dimanches, fêtes et samedis après-midi exceptés).

Il pourra être envoyé, par poste, sur simple demande adressée à ce service et contre trente-cinq francs (35 F) en timbres pour frais d'envoi.

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 août 1954.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France						159.661.027
Portefeuille des effets						9.474.493.672
Portefeuille des titres						4.408.523.018
Avances sur dépôts de titres						18.899.183
Correspondants						35.756.928.017
Emprunteurs — Prêts fonciers — Ordinaires — Sur obligations		31.678.334.196				
Sur avance de l'Etat		298.806.563				
Sur fonds de modernisation et d'équipement		2.419.648.937				
Sur capital social et réserves		21.542.542	34.418.299.238			
(1) Dont 268.705.000 F à l'état d'actes conditionnels.			(1)			
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)			262.650.000	34.680.949.238		
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant			1.618.635.000			
Réparation de dommages de guerre			3.911.205.607	8.197.881.301		
Court terme mobilisables			2.638.040.694	(2)		
(2) Dont 270.005.000 F à l'état d'actes conditionnels.						
Amélioration de l'habitat — Prêts directs (A l'état d'actes conditionnels.)			10.035.000			
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (Opérations liées.)			20.297.000	30.432.000	292.150.604.993	
Spéciaux Construction — Directs — Métropole — Ordinaires		7.945.679.563				
Logements économiques et familiaux	233.208.250	8.178.887.813				
(3) Dont 450.311.000 F à l'état d'actes conditionnels.		(3)	12.256.515.471			
Afrique du Nord		4.077.627.658		249.241.342.454		446.732.552.952
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées) — Ordinaires		210.498.509.983				
Logements économiques et familiaux		26.486.317.000	206.984.826.983			
Prêts maritimes					4.727.594	
Prêts aux collectivités publiques — Sur obligations				108.386.917.114		
Sur avance de l'Etat				1.506.270.553		
Sur fonds de modernisation et d'équipement				34.960.095.305	154.577.280.365	
Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses				9.723.937.393		
Débiteurs divers						1.823.576.305
Comptes d'ordre et divers						10.210.503.416
Immeubles						199.217.734
Résultats						»
Total de l'actif						508.784.355.224

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						6.279.933.976
Correspondants						7.926.549.324
Fonds national d'amélioration de l'habitat						4.638.657.493
Fonds forestier national						364.248.761
Versements différés — Sur prêts fonciers — Autres que les prêts spéciaux construction — Réalisés et en réalisation			463.444.939			
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)			824.792.000	1.295.206.939		
Spéciaux construction — Réalisés et en réalisation			289.793.750		239.020.138.672	
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)			237.435.137.983	237.724.931.733		244.229.545.011
Sur prêts aux collectivités publiques					5.209.376.339	
Trésor public: son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						1.870.215.236
Trésor algérien: son compte avance de 2 milliards (convention des 2 et 29 juillet 1952)						1.949.247.341
Fonds de modernisation et d'équipement						36.866.375.986
Obligations foncières — Montant au pair en circulation					44.372.726.750	
A déduire: primes à amortir					528.224.872	43.834.501.878
Obligations communales — Montant au pair en circulation					120.712.438.500	
A déduire: primes à amortir					1.698.374.519	119.014.063.981
Bons à lots en circulation						2.482.718.552
Obligations et bons à lots à rembourser, intérêts, lots et dividendes échus à payer						1.107.241.682
Créditeurs divers						2.223.560.427
Comptes d'ordre et divers						31.542.254.207
Provisions pour l'amortissement des emprunts						1.240.928.108
Réserves et provisions diverses						2.014.346.264
Capital social						1.200.000.000
Résultats						»
Total du passif						508.784.355.224

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme..... 66.051.202.146
II. — Effets représentatifs de crédit à court et à moyen terme circulant sous l'endos de Crédit Foncier de France.... 197.072.645.821

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur: HENRI DEROY.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

4 septembre 1954. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Société de chasse de Bus.** But: protection de la chasse et du gibier, répression du braconnage. Siège social: au domicile du président, M. Fernand Decomble, à Bus.

4 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le Comte. **Les Amis du sport athlétique fontenaisien.** But: diffusion du sport du ballon rond, aide au club local. Siège social: café Eden Bar, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée).

5 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Union sportive morlhonnaise (U. S. M.).** But: par la pratique des exercices physiques, et notamment du football association, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de camaraderie. Siège social: café-restaurant Farjou, à Morlhon-le-Haut, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

6 septembre 1954. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association des parents et tuteurs responsables de l'école privée Saint-Joseph de Nemours.** But: soutien de l'école, entr'aide familiale et représentation des parents d'élèves auprès des pouvoirs publics, répartition et utilisation des sommes reçues au titre de la loi Barangé. Siège social: 17, rue des Tanneurs, Nemours.

7 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association des anciens prisonniers de guerre de Pendé et Sallenelle. (1939-1945).** But: maintenir les contacts entre les prisonniers rapatriés, assister ceux d'entre eux qui seraient dans le besoin. Siège social: mairie de Pendé (Somme).

9 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association locale des aides familiales rurales de Chemillé.** But: aider matériellement et moralement les familles du milieu rural, pourvoir aux besoins matériels et moraux des aides familiales, développer un climat familial et intensifier la vie sociale dans les communes et les bourgs ruraux. Siège social: place des Halles, Chemillé (Maine-et-Loire).

11 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Société civile des droits de chasse de Courcy-aux-Loges.** But: favoriser la protection et le repeuplement du gibier, réprimer le braconnage, détruire les animaux nuisibles et améliorer la race des chiens de chasse. Siège social: mairie de Courcy-aux-Loges (Loiret).

11 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Amis du Textile club.** But: aider moralement et financièrement la société sportive « Textile club lodevois ». Siège social: Café de l'Espérance, Lodève (Hérault).

13 septembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Fanfare des sapeurs-pompiers « L'Echo de l'Hermitage ».** But: contribuer à l'organisation de toute fête revêtant un caractère général. Siège social: salle Claudius-Flandin, Tain-l'Hermitage.

14 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association amicale des maîtres et parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école de Saint-Martin-de-Mailloc.** But: resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles. Siège social: école publique de Saint-Martin-de-Mailloc (Calvados).

14 septembre 1954. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'entr'aide sociale de Saint-Mathurin.** But: aide aux familles nécessiteuses. Siège social: salle de société, au bourg de Saint-Mathurin.

16 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association locale des aides familiales rurales.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales, prendre en charge les aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social: mairie de Chaunay (Vienne).

17 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Comité des œuvres sociales de la ville d'Aire-sur-la-Lys et du Noël des vieux.** But: organisation de fêtes et manifestations de bienfaisance en faveur des œuvres sociales de la ville d'Aire-sur-la-Lys. Siège social: mairie d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

17 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association sportive clairacaise.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Clairac (Lot-et-Garonne).

17 septembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association amicale des élèves et anciens élèves des cours professionnels préparateurs en pharmacie.** But: entretenir et resserrer les liens existant entre les élèves et anciens élèves sur le plan moral et matériel. Siège social: la chambre de commerce, rue du Marché, Poitiers.

17 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Ping-pong club marbaisien.** But: pratique du tennis de table selon les règlements de la Fédération française du tennis de table à laquelle elle est affiliée. Siège social: chez M. Lucien Godin, boucher, à Marbaix (Nord).

DISSOLUTIONS

1er septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Syndicat de chasse de la Brelandière.** Dissolution du syndicat. Siège social: mairie des Renardières, commune de Naintré (Vienne).

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

26 juillet 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 29 septembre 1954.) **Institut international de philosophie politique.** But: étude scientifique des doctrines politiques. Siège social: en Sorbonne, 47, rue des Ecoles, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

TRAITEMENTS, SOLDES ET INDEMNITES

à compter du 1er juillet 1954.

Les décrets, arrêtés et circulaires publiés au *Journal officiel* des 27 mai et 5 juin 1954 concernant les **traitements, soldes et indemnités des personnels civils et militaires de l'Etat** ont été réunis en une brochure qui comporte en annexe un tableau indiquant, outre les émoluments annuels bruts, **le barème du nouveau taux d'indemnité de résidence correspondant à chaque point du classement indiciaire et à chacune des zones d'abattement.**

Cette brochure, qui porte le **n° 1014,** est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e), au prix de **60 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)